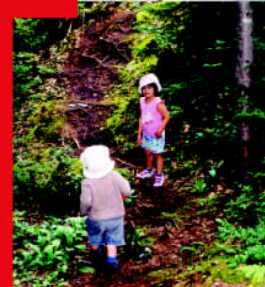


PLAN DIRECTEUR

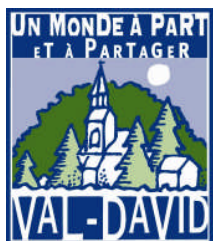
Rapport final

PARC RÉGIONAL DUFRESNE
VAL-DAVID / VAL-MORIN

MARS 2007



**CE PLAN DIRECTEUR A ÉTÉ RÉALISÉ
POUR LES MUNICIPALITÉS DE :**



**Municipalité de
Val-Morin**



AVEC LA COLLABORATION DE :



Société de protection et de conservation
du Parc Dufresne

UNE RÉALISATION DE :



INTRODUCTION

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

**SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
STRATÉGIQUE**

MISSION

CONCEPT

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

RECOMMANDATIONS

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

[1] Introduction

1.1	Rappel du mandat	4
1.2	Objectif de la démarche et méthodologie	4
1.3	Portée et limites du rapport final.....	6

[2] Diagnostic stratégique

2.1	Définition du contexte d'étude	8
2.1.1	Localisation du site d'étude	8
2.1.2	Survol historique	12
2.2	Analyse du site	
2.2.1	Périmètre du parc régional.....	17
2.2.1.1	Lots déterminant l'emplacement actuel du parc régional.....	17
2.2.1.2	Lots à être intégrés au parc	19
2.2.1.3	Autres terrains publics d'intérêts.....	20
2.2.2	Usages actuels	22
2.2.3	Zonage du territoire et réglementation municipale	24
2.2.4	Milieux naturels	
2.2.4.1	Introduction et mise en contexte	28
2.2.4.2	Climat.....	31
2.2.4.3	Géomorphologie, pédologie et relief	32
2.2.4.4	Hydrographie	37
2.2.4.5	Classification écologique du territoire	38
2.2.4.6	Forêt	39
2.2.4.7	Principales espèces et habitats fauniques.....	43
2.2.4.8	Potentiel d'habitat pour les autres espèces.....	55
2.2.4.9	Habitats fauniques particuliers.....	57
2.2.4.10	Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées	58
2.2.4.11	Résumé des potentiels d'habitat faunique	59
2.2.5	Paysages.....	61
2.2.6	Cadre bâti.....	63
2.2.7	Accessibilité, activités et réseaux	64
2.3	Analyse de la demande et de l'offre	
2.3.1	Tendances générales.....	70
2.3.2	Vélo et vélo de montagne	76
2.3.3	Randonnée pédestre et piétonnière	82
2.3.4	Camping.....	83
2.3.5	Ski de fond, raquette et télémark.....	84
2.3.6	Glissade sur neige.....	86
2.3.7	Ornithologie	86
2.3.8	Via Ferrata / Escalade / Hébertisme aérien.....	87
2.3.9	Vol libre / Parapente	88
2.3.10	Éducation relative à l'environnement	89
2.4	Analyse des marchés et des clientèles potentielles	
2.4.1	Marché primaire	91
2.4.2	Marché secondaire.....	94
2.4.3	Marché tertiaire	95

[3] Synthèse du diagnostic stratégique

3.1	Forces, faiblesses, opportunités et contraintes.....	98
3.2	Enjeux.....	100

[4] Mission

4.1	Énoncé de la mission actuelle	102
4.2	Énoncé de la nouvelle mission	102

[5] Concept d'aménagement

5.1 Le parc dans sa globalité	103
5.2 Proposition d'aménagement	
5.2.1 Nouveau périmètre	105
5.2.2 Affectations des sols	109
5.2.3 Sylviculture	110
5.2.4 Axes.....	111

[6] Planification financière

6.1 Budget d'opération.....	112
6.2 Programme de développement.....	115

[7] Recommandations116

ANNEXES

Annexe 1	Règlement 158-99 de la MRC des Laurentides
Annexe 2	Résolution 05-10-335 de la municipalité de Val-David et résolution 2005-10-261 de la municipalité de Val-Morin
Annexe 3	Code municipal du Québec : article 688 et autres

LISTE DES CARTES ET TABLEAUX

Cartes

Carte 1 -	Localisation du site d'étude	
Carte 2 -	Localisation du site d'étude	
Carte 3 -	Historique préparée par Paul D'Allmen, novembre 1944	
Carte 4 -	Historique du périmètre	
Carte 5 -	État de situation 2006	
Carte 6 -	Usages actuels	
Carte 7 -	Milieu naturel	
Carte 8 -	Milieu naturel	
Carte 9 -	Type de gestion de novembre 2005 à avril 2006	
Carte 10 -	Réseau de ski de fond et de raquette Parc régional	
Carte 11 -	Entrées non surveillées	
Carte 12 -	Le « parc des Laurentides »	
Carte 13 -	Proposition d'un nouveau périmètre du parc des Laurentides – Secteur Val-david / Val-Morin	
Carte 14 -	Concept du parc	

Tableaux

Tableau 1 -	Membres du comité de suivi	8
Tableau 2 -	Chronologie des rencontres	9
Tableau 3 -	Les lots déterminant l'emplacement actuel du parc régional	18
Tableau 4 -	Les lots à être intégrés au parc	20
Tableau 5 -	Les autres terrains publics d'intérêts	21
Tableau 6 -	Parcs avec des superficies comparables	22
Tableau 7 -	Données météo	33
Tableau 8 -	Dépôts de surface du parc régional et leurs caractéristiques	35
Tableau 9 -	Sommets du territoire étudié	37
Tableau 10 -	Régénération des peuplements forestiers du parc régional	43
Tableau 11 -	Meilleurs peuplements afin de combler les besoins du cerf de Virginie	49
Tableau 12 -	Meilleurs peuplements afin de combler les besoins de la gélinotte huppée	51
Tableau 13 -	Meilleurs peuplements afin de combler les différents besoins du lièvre d'Amérique	52
Tableau 14 -	Figure 7 - IQH d'alimentation du grand pic au parc régional	54
Tableau 15 -	Liste des amphibiens	57
Tableau 16 -	Type de gestion de novembre 2005 à avril 2006	67
Tableau 17 -	Type de gestion d'avril 2006 à octobre 2006	69
Tableau 18 -	Les 15 sports les plus pratiqués au Canada en 2005 selon le sexe	73
Tableau 19 -	Pratique du vélo au Québec selon les groupes d'âge (1995 et 2000)	77
Tableau 20 -	Fréquentation des pistes cyclables au Québec, 2000	78
Tableau 21 -	Fréquentation vélo sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord	79
Tableau 22 -	Pratique du ski de fond selon les groupes d'âge au sein de la population au Canada et au Québec en 2002	85
Tableau 23 -	Bilan des ventes – Hiver 2005 et hiver 2006	87
Tableau 24 -	Répartition de la population des municipalités par groupe d'âge, 2001	93
Tableau 25 -	Répartition des familles des municipalités, 2001	94
Tableau 26 -	Distances approximatives en kilomètres entre les principaux centres et les pôles d'activités comparables	95
Tableau 27 -	Évolution de la taille de la population et taux d'accroissement (recensement de 1991 et estimation pour 2001 à 2011)	96
Tableau 28 -	Répartition de la population de la MRC selon le groupe d'âge	97
Tableau 29 -	Types de structure de gestion	117

Figures

Figure 1 -	Couverts forestiers au parc régional	41
Figure 2 -	Peuplements forestiers au parc régional	42
Figure 3 -	Indices de présence de l'orignal au parc régional	46
Figure 4 -	IQH de nourriture du cerf de Virginie	48
Figure 5 -	Indice de qualité de l'habitat de tambourinage, nidification et d'alimentation au parc régional	51
Figure 6 -	Indice de qualité de l'habitat estival du lièvre	53
Figure 7 -	IQH d'alimentation du grand pic au parc régional	54

1. INTRODUCTION

1.1 Rappel du mandat

En octobre 2005, Loisirs Laurentides s'est vu confier le mandat de réaliser le plan directeur du parc régional; le mandat est financé dans le cadre du volet 2 du CLD des Laurentides, par le Fonds de développement régional (FDR) du comité loisir de la Conférence régionale des Élus et par les deux municipalités. Le mandat est parrainé par la MRC Laurentides.

Comme le parc est localisé sur le territoire des municipalités de Val-David et de Val-Morin, Loisirs Laurentides a encouragé les instances municipales à demander à la MRC qu'elle confirme la vocation régionale du parc. Les deux demandes ont été transmises à la MRC par voie de résolution en bonne et due forme (voir annexe 1). Un amendement prévoit la modification de l'appellation de ce parc de la façon suivante : « Règlement déterminant l'emplacement d'un parc régional sur le territoire de la municipalité du Village de Val-David et de la municipalité de Val-Morin de la MRC des Laurentides ». Ainsi, nous parlerons maintenant du Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin et dans le texte qui suit « parc régional » pour simplifier le tout.

La création du parc régional a représenté un défi de taille échelonné sur plus de 30 ans. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable axée sur l'accessibilité à un espace naturel exceptionnel pour les citoyens des municipalités concernées ainsi que pour les autres utilisateurs. Dans ce sens, il doit répondre aux attentes des municipalités et desservir les citoyens, s'inscrire en complémentarité à l'offre d'installations des municipalités, produire une synergie avec les services touristiques et de loisirs concernés et se réaliser dans des conditions financières acceptables.

1.2 Objectif de la démarche et méthodologie

La démarche a pour objectif de doter le parc régional d'une mission précise, d'un cadre de référence et d'une vision de développement. Elle permettra à ses administrateurs de se positionner stratégiquement en regard des défis qu'ils devront relever au cours des prochaines années.

Cette démarche repose sur une vision d'ensemble concertée pour assurer la pérennité des ressources, tout en permettant le développement de la qualité de vie des citoyens. Il est essentiel de placer au cœur de l'approche méthodologique la connaissance et la sensibilité face aux réalités existantes, également face aux attentes des intervenants. La participation des partenaires et des organismes d'intérêt est un facteur déterminant dans ce processus de planification.

En résumé, la démarche vise à :

- o Mettre à jour les connaissances ;
- o Proposer une organisation spatiale des activités sur le territoire ;
- o Offrir une vision structurée des activités de plein air en bonifiant l'offre pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre ;
- o Positionner le territoire dans l'offre récréotouristique.

Le processus de réalisation et de consultation

La consultation a occupé une place importante dans la préparation de ce plan directeur. En plus de deux rencontres générales tenues en mai et en décembre, des communications ont été établies avec les intervenants d'intérêt, notamment les deux municipalités, la MRC et les organismes de plein air.

Aussi, pour l'épauler dans sa démarche Loisirs Laurentides a préconisé la formation d'un comité de suivi composé de représentants des deux municipalités, de deux représentants de la Société de protection et de conservation du Parc régional Val-David/Val-Morin, d'un représentant de la MRC, d'une représentante de Rues Principales Val-Morin et des directeurs techniques du parc régional.

Les grandes étapes pour la préparation et la réalisation du plan directeur se résument comme suit:

- o Mandat à Loisirs Laurentides à l'automne 2005;
- o Premier rapport d'étape : avril 2006;
- o 1^{re} réunion de consultation sur le diagnostic visant municipalités et organismes d'intérêt, le 12 mai 2006;
- o 2^e rapport sur les orientations, concepts et propositions au comité de suivi
- o 2^e réunion de consultation sur les orientations, concepts et propositions : le 1^{er} décembre 2006;
- o Réception des avis/ commentaires;
- o Analyse des commentaires;
- o Dépôt au comité de suivi du rapport final préliminaire;
- o Dépôt du rapport final.

1.3 Portée et limites du rapport final

Le rapport final reprend en un tout qui se veut cohérent l'ensemble des travaux réalisés au cours des étapes du mandat et qui ont été, au fur et à mesure, validés par le comité de suivi. À un moment où l'autre, les personnes suivantes ont pris part au comité de suivi :

Tableau 1 - Membres du comité de suivi

PROVENANCE	NOM	POSTE
Municipalité de Val-David	Pierre Lapointe	Maire
	Lucien Lauzon	Conseiller municipal
	Daniel Lévesque	Conseiller municipal
	André Desjardins	Directeur général
	Gilles Parent	Directeur technique du parc régional, secteur Val-David
Municipalité de Val-Morin	Jacques Brien	Maire
	Pâquerette Masse	Conseiller municipal
	Pierre Delage	Directeur général
	René Levac	Directeur technique du parc régional, secteur Val-Morin
	Patricia Dib	Urbaniste
Société de protection et de conservation du parc régional Dufresne	Marc Gadoury	
	Hugo Massé	
	Paul Laperrière	
	Marc Couillard	
MRC des Laurentides	Richard Morin	Directeur de la planification du territoire

Ce rapport est le fruit de quatorze réunions du comité de suivi et de deux consultations publiques tenues dans chaque municipalité.

Tableau 2 - Chronologie des rencontres

Chronologie de rencontres	
18 janvier 07	14 ^e Comité de suivi
1 ^{er} déc. 06	2 ^e Consultation publique à Val-David
23 nov. 06	13 ^e Comité de suivi
7 nov. 06	12 ^e Comité de suivi
26 sept. 06	11 ^e Comité de suivi
8 sept. 06	10 ^e Comité de suivi
22 août 06	9 ^e Comité de suivi
14 juillet 06	8 ^e Comité de suivi
19 juin 06	7 ^e Comité de suivi
29 mai 06	6 ^e Comité de suivi
12 mai 06	1 ^{re} Consultation publique à Val-Morin
26 avril 06	5 ^e Comité de suivi
21 mars 06	4 ^e Comité de suivi
14 février 06	3 ^e Comité de suivi
31 janvier 06	2 ^e Comité de suivi
17 janvier 06	1 ^{er} Comité de suivi

La cartographie présente au plan directeur accompagne les textes mais n'a pas de portée légale. En effet, quelques distorsions dans les données numériques provoquent certains décalages entre les territoires municipaux.

Notons finalement que l'équipe de Loisirs Laurentides qui a réalisé le plan directeur était composée de :

- M. Jacques Allard, directeur général
- Mme Lise Bélanger, agente de recherche
- Mme Lise Bissonnette, biologiste
- Mme Chantal Marsan, secrétaire

2. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

Le diagnostic stratégique permet de poser un regard critique sur l'état de la situation. Ce diagnostic servira de référence lors de la planification du plan directeur.

Sur la base du contexte historique et géographique, nous donnerons un portrait global du parc régional. La compréhension du milieu, l'analyse du site et les différents inventaires cerneront les forces et les faiblesses, les opportunités et les contraintes, afin de les intégrer au sein d'un concept générant les retombées optimales pour la population des deux municipalités et celle de la MRC des Laurentides.

L'analyse de l'offre et de la demande va, quant à elle, orienter les choix stratégiques vers des clientèles et des créneaux spécifiques pour véritablement offrir un produit adapté aux besoins de la région.

La rencontre avec les informateurs clés a permis de confronter les perceptions des principaux intervenants et de connaître leur point de vue sur les principaux défis. Les informateurs clés furent les représentants municipaux, ceux de la MRC, les membres de la Société de protection et de conservation du parc régional Val-David / Val-Morin et le directeur technique du parc régional secteur Val-David.

2.1 Définition du contexte d'étude

2.1.1 Localisation du site d'étude

Le parc régional est situé sur le territoire des municipalités de Val-David et de Val-Morin à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté des Laurentides. Il se situe en grande partie à l'est du parc linéaire du P'tit Train du Nord ainsi qu'à l'est de la route 117 et de l'autoroute 15.

La carte 1 – L'exemplaire de la carte Oxygène Laurentides - 3e édition, permet de visualiser la position centrale du parc régional à l'intérieur d'un important réseau de sentiers. Plusieurs liens intermunicipaux avec Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite traversent le territoire. Notons finalement la présence d'une vaste propriété du Parc régional des Pays-d'en-Haut à la frontière immédiate de Val-Morin sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite.

La carte 2 - L'exemplaire de la carte « Secteur est » du plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides - présente les tracés de sentier de niveau national et de sentier de niveau régional traversant le territoire du parc régional. Le plan identifie aussi le pôle majeur de plein air et de services qu'est le parc régional. Ce plan directeur adopté en novembre 2005 guidera les interventions de la MRC et des partenaires gouvernementaux. Il sera éventuellement intégré au schéma d'aménagement de la MRC lors d'une prochaine modification.

Recommandation du plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides

<ul style="list-style-type: none">• Parc régional Val-David / Val-Morin,• Far Hills inn.• Club de Plein air de Val-Morin <p>Val-David / Val-Morin</p> <p>Carte : 6</p>	<p><u>Val-David / Val-Morin</u></p> <p>Un plan directeur du parc régional Val-David / Val-Morin est prévu pour le printemps 2006, il serait important de tenir compte de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Relier le réseau actuel du secteur au lot intramunicipal (seq. 11) adjacent au lot intra de la MRC Pays-d'en-Haut où des sentiers y sont déjà existants et dont le réseau actuel bénéficierait d'être augmenté ●41• Maintenir le lien de la Gillespie et Maple Leaf pour permettre la longue randonnée (dont un refuge au Lac Spring) ●40• Aménager une structure d'accueil à Val-Morin et d'autres en périphérie du réseau de sentiers
--	--

INSÉRER PHOTO

(Insérer carte 1)

(Insérer carte 2)

2.1.2 Survol historique

L'histoire du territoire du parc régional est riche. Le nom du parc est d'ailleurs un hommage à Jean-Baptiste Dufresne, l'un des premiers colons arrivé dans la région en 1849. Il rappelle aussi les efforts de plusieurs générations de Dufresne pour développer la région. L'histoire ravive l'époque des pionniers, autant les cultivateurs que les précurseurs de l'activité physique pleine nature. Pour les uns, le territoire est un moyen de survie et pour d'autres, un moyen de se faire plaisir.

Reportons-nous en 1849, année où les premiers colons arrivent dans la région de Val-David. Partis de Saint-Benoît, Olivier Ménard, son frère Narcisse et Jean-Baptiste Dufresne s'installent dans un secteur montagneux, propice à la coupe du bois mais peu favorable à l'agriculture si nécessaire à leur survie.

Au début du 20^e siècle, on assiste à l'apparition de la villégiature, qui amène la mise en valeur du territoire pour la pratique d'activités récréatives. Ainsi, trois personnalités – habituées de s'activer physiquement en pleine nature – influencent de façon certaine l'utilisation du territoire montagneux du secteur Val-David / Val-Morin. Le skieur norvégien Herman Smith-Johannsen, ouvre des sentiers de ski, dont la Maple Leaf qui part de la gare de Labelle, en passant au pied du mont Césaire à Val-David, pour ensuite passer par le territoire de Val-Morin et se terminer à la gare de Shawbridge. Son ami le Suisse John Brett découvre les parois rocheuses et de glace du mont Césaire et plus tard le secteur de ce qu'il a nommé l'Aiguille au mont Condor. Quant au troisième, le français Émile Maupas, il importe de France l'activité physique pleine nature au Québec.

En conséquence, le site du parc régional a été le lieu de naissance de l'escalade de rocher au Québec, il y a de cela 75 ans. De même, certaines des pistes de ski de fond qui s'y trouvent sont parmi les plus anciennes de la province : Gillespie, Maple Leaf, Dufresne, Munson, Césaire et Whizzard.

La carte 3 – Carte historique préparée par Paul D'Allmen, novembre 1944 – sert de référence pour l'appellation et l'identification historiques des sentiers.

INSÉRER CARTE 3

Aujourd'hui, il semble difficile d'imaginer des motoneiges sillonnant les sentiers du parc régional. Et pourtant, rappelons qu'au début des années soixante, les motoneigistes se déplaçaient d'un village à l'autre dans la plaine comme en montagne. Les activités motorisées ont cessé en 1992 alors que le conseil municipal nouvellement élu a voté une résolution interdisant toutes les activités sportives motorisées à Val-David.

Les débuts du parc

C'est en 1972 – après l'histoire des « *pits* de gravelle » (Journal Ski-de-dit, avril 2005) - qu'émerge l'idée de protéger le territoire et d'en faire un parc. Pour les instigateurs, « Si le territoire n'avait pas été mis en valeur par les skieurs et les grimpeurs, il aurait servi à l'exploitation forestière, probablement suivie de multiples développements domiciliaires, qui auraient fait doubler si non tripler l'étendue du centre-village. »

Trois ans plus tard, en 1975, les démarches de la Fédération québécoise de la Montagne et d'autres groupes portent fruit : les gouvernements fédéral et provincial mettent un montant de 2,8 millions de dollars à la disposition des deux municipalités pour mettre en place le parc provincial. Projet qui ne prendra jamais son envol en raison d'une problématique de gestion des opérations.

La station touristique

Les années passent et parmi les nombreuses tentatives pour réussir à protéger le territoire du parc en devenir, celle de la « station touristique » représente un point tournant. En 1992, les maires de l'époque signent un protocole d'entente avec les propriétaires terriens du territoire utilisé pour créer la première station touristique du Québec. Les 130 km de sentiers du réseau de Val-David et de Val-Morin font du secteur le « plus grand centre aménagé de ski nordique au Québec et, un des plus importants au Canada. » (Journal Ski-de-dit, novembre 2005)

Les dernières années

Vers le début des années 2000, un promoteur domiciliaire acquiert des terrains situés à l'intérieur du périmètre envisagé pour la création du parc. S'ensuit une mobilisation sans précédent de la population de Val-David et de Val-Morin. En 2003, le comité de citoyens « POUR » le parc est mis en place. Il mène une intense campagne d'information en faveur de la création du parc. De leur côté, et pour avoir un mandat clair, les conseils municipaux choisissent de tenir un référendum en même temps que l'élection municipale du 2 novembre 2003. Résultat, le « OUI » l'emporte. Les mois qui suivent accentuent les pourparlers avec le promoteur domiciliaire afin d'acheter les

terrains. Pendant cette période, la Société de protection et de conservation du Parc régional Val-David / Val-Morin est créée.

En novembre 2004, Loisirs Laurentides se voit confier le mandat temporaire de la gestion du parc. L'entente se poursuivra jusqu'en novembre 2005.

En mars 2005, les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin adoptent une résolution pour entreprendre un processus d'expropriation. « Cette importante décision met fin à la tergiversation entourant les terrains au cœur du parc. Elle garantit la pérennité d'une grande partie de notre réseau de ski de fond et assure ainsi la sauvegarde d'un patrimoine régional. Ce moment historique respecte le désir de la population de protéger ses espaces verts. Elle s'inscrit en toute logique à une démonstration d'appui populaire pour la protection de notre territoire et aux résultats positifs du référendum de novembre 2003. » (Voir www.leparcdufresne.qc.ca « Le Parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin, du virtuel à la réalité ».)

Le 31 mai 2005, la Municipalité du Village de Val-David procède à l'inauguration du chalet d'accueil Anne-Piché dorénavant considéré comme une véritable porte d'entrée sur le parc.

En octobre 2005, la Société de Protection et de Conservation du parc organise une corvée pour abattre les barricades qui ont été érigées sur les pistes et entreprendre la remise en état des sentiers qui n'ont pas été utilisés au cours des deux dernières années.

En novembre 2005, Gilles Parent, membre de la Société et résidant de Val-David depuis fort longtemps, se voit confier la tâche de directeur technique du parc secteur Val-David. Val-Morin confie la gestion hivernale à l'auberge Far Hills.

Rappelons que le parc régional, désigné comme « l'édén du ski de fond au Québec » dans un texte paru dans Le Journal de Montréal en janvier 2006, s'étend sur un territoire de quinze kilomètres carrés répartis des deux côtés des limites séparant Val-David et Val-Morin. C'est un des plus anciens domaines skiables du Québec.

Il est localisé dans deux municipalités membres du réseau québécois « Villes et Villages en santé » dont la mission est « *de promouvoir et de soutenir, à travers tout le Québec, le développement durable de milieux de vie sains. Il mise, pour ce faire, sur les échanges et le partage entre les municipalités, sur l'engagement des décideurs municipaux en faveur de la qualité de vie et sur leur capacité à mobiliser leurs partenaires et les citoyennes et citoyens dans l'action concrète.* »

2.2 Analyse du site

2.2.1 Le périmètre du parc régional

Le périmètre du parc est composé de territoire appartenant exclusivement à une municipalité et inscrit en 1999 au règlement de la MRC des Laurentides (voir carte 4). La carte 5 – État de situation 2006 - présente aussi les futurs territoires devant être inclus au règlement de parc régional, les autres terrains publics d'intérêt et les terrains privés faisant l'objet d'une affectation récréative extensive déterminée au schéma d'aménagement révisé.

2.2.1.1 Les lots déterminant l'emplacement actuel du parc régional

Le 25 novembre 1999, la MRC des Laurentides adoptait le règlement 158-99 (voir annexe 1) pour déterminer l'emplacement d'un parc régional selon les dispositions du code municipal (voir annexe 3). Intitulé « Parc régional Val-David », le règlement inclut les propriétés suivantes de la municipalité de Val-David totalisant 130 hectares :

Tableau 3 - Les lots déterminant l'emplacement actuel du parc régional

Désignation	Rang	Canton	Superficie en hectare
Lots 26-321, 26-322, 26-323, 26-324 et 26-325	11	Canton de Morin	n/a
Partie 26	11	Canton de Morin	18.7
Partie 26	11	Canton de Morin	.3
Partie 26	11	Canton de Morin	.13
Partie 27	11	Canton de Morin	19.4
Partie 28	11	Canton de Morin	24.3
Lot 9	01	Canton de Doncaster	4.5
Parties 1A et 1B	01	Canton de Doncaster	.18
Lot 1	11	Canton de Wexford	62.6
		Total	130

INSÉRER CARTE 4 – HISTORIQUE DU PÉRIMÈTRE

2.2.1.2 Les lots à être intégrés au parc

En octobre 2005, de nouveaux terrains publics ont fait l'objet de demande d'inclusion par les deux municipalités (voir annexe 2). Les superficies additionnelles totalisent 365 hectares, ce qui donnera au parc une nouvelle aire protégée de 495 hectares.

Tableau 4 - Les lots à être intégrés au parc

Désignation	Superficie en hectare	Propriétaire
Les lots 4-21, 4-22, 4-23 au rang I du canton Doncaster et les lots 2, 3A, 3B, 4 du rang XI du canton de Wexford	164.7	Municipalité de Val-David
Les lots 23A, 23B, 24A et 24B du rang XI du canton de Morin à Val-Morin	45.32	Municipalité de Val-Morin
Les lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3-2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford à Val-Morin	134.73	Municipalité de Val-Morin
Partie du lot 10 du rang X du canton de Wexford à Val-Morin (TPI)	20.2	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

2.2.1.3 Les autres terrains publics d'intérêts

D'autre part, certains terrains publics d'intérêts se retrouvent à proximité. Certains de ceux-ci pourraient faire l'objet d'éventuelles demandes d'inclusion au parc régional.

Tableau 5 - Les autres terrains publics d'intérêts

Désignation	Superficie en hectare	Propriétaire
Lots 20 et 21-B du rang XI du canton de Wexford à Val-Morin (piste Gilles Leroux)	8.37	Municipalité de Val-Morin
Plusieurs lots et parties de lots à Val-Morin (Parc linéaire, plage et stationnement du lac Raymond)	14.8	Ministère des Transports du Québec
Lots 24A et 24B du rang XI du canton de Wexford à Val-Morin (usine et bassin d'opération des eaux usées)	6.17	Municipalité de Val-David
Plusieurs lots et parties de lots à Val-David (parc linéaire)	14.13	Ministère des Transports du Québec
Lot P 29 A du rang XI du canton Morin à Val-David	13.95	Municipalité de Val-David
Bloc du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite	651	MRC des Pays-d'en-Haut

Mentionnons que la municipalité de Val-David est propriétaire à 100% des pistes Gillespie et Césaire et partiellement propriétaire de la piste Les 2 Vals ? À Val-Morin, la municipalité est propriétaire de la piste Gillespie sur le rang X et des pistes Dix Lacs, Mustafa et l'ancienne Penny.

Ainsi, à terme, le parc régional pourra se comparer avantageusement à d'autres parcs avec ses 800 hectares. Le tableau qui suit en présente quelques-uns pourvus de superficies comparables.

Tableau 6 - Parcs avec des superficies comparables

PARCS RÉGIONAUX	SUPERFICIE
Domaine Vert à Mirabel	595 hectares
Domaine Saint-Bernard à Mont-Tremblant	625 hectares
Mont Saint-Hilaire	995 hectares
Centre touristique et éducatif des Laurentides à Saint-Faustin-Lac-Carré	1 769 hectares
PARCS NATIONAUX	SUPERFICIE
Mont-Saint-Bruno	590 hectares
Îles-de-Boucherville	814 hectares
Yamaska	1 289 hectares
Oka	2 390 hectares
Orford	5 837 hectares

INSÉRER CARTE 5 – État de situation 2006

2.2.2. Usages actuels

À l'intérieur du périmètre d'étude, on retrouve plusieurs usages : les zones d'activités récréatives intensives et extensives, les zones résidentielles, les zones de villégiature intensive et extensive, les zones touristiques et les zones institutionnelles. Le parc se situe dans un environnement où les développements de villégiature sont de plus en plus nombreux, ainsi la transformation du milieu avoisinant augmente sa valeur et son unicité à l'échelle régionale. La population des municipalités avoisinantes est de 4 200 habitants pour Val-David et de 2 400 habitants pour Val-Morin. Les hausses de population pour ces deux municipalités entre 1996 et 2001 sont de près de 10%. Une grande proportion de cette population réside à proximité du parc. La carte 5 produite en 2003 par Enviram illustre l'environnement immédiat du parc selon la limite du parc souhaité à l'époque.

Insérer carte 6 – usages actuels

2.2.3 Zonage du territoire et réglementation municipale

Le territoire du parc régional ne se situe pas en zone agricole permanente telle que définie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.). Le territoire et les érablières qui y croissent ne sont donc pas soumis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. P41-1). Ces peuplements forestiers peuvent donc être utilisés à des fins autres qu'acéricoles.

La section suivante énumère les particularités réglementaires de chacune des deux municipalités à l'égard de la protection et la mise en valeur des ressources naturelles. Ces règlements pourraient avoir des impacts sur la protection et la mise en valeur du milieu naturel du Parc régional Dufresne.

2.2.3.1 Municipalité de Val-David

La réglementation municipale de Val-David prévoit différentes mesures quant à la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Elle prévoit également certains usages autorisés en fonction du zonage. Le parc régional est situé dans la zone 16-R dans laquelle des usages dans les 7 classes suivantes peuvent être autorisés

1. Habitations unifamiliales isolées
2. Parcs et espaces verts (parcs publics pour la détente, l'amusement, la baignade, la pratique de sports, terrains de jeux, patinoires, espaces naturels, etc.)
3. Conservation environnementale (usages ayant pour objet la protection, l'observation et l'interprétation de la nature)
4. Récréation extensive (lieu de pique-nique, piste de randonnée et d'hébertisme, ski de randonnée, raquette, piste d'équitation, alpinisme) : équipements, infrastructures ou bâtiments de plus de 15 mètres carrés interdits
5. Récréation intensive (terrain de golf, centre de ski alpin, ciné-parc, centre équestre, piste de course, base de plein air, etc.) : équipements, infrastructures ou bâtiments de plus de 15 mètres carrés autorisés
6. Récréation extensive commerciale
7. Sylviculture et acériculture (activités d'entretien, de reboisement, de culture ou de régénération des arbres, ou d'exploitation d'une érablière ou d'une pépinière en milieu naturel boisé)

Le chapitre 3 du règlement d'urbanisme de Val-David précise les dimensions minimales que doivent avoir un lotissement sur les monts Césaire, Plante et Condor. Le chapitre 9 dicte certaines mesures entourant l'exploitation forestière et de boisés sur le territoire. Le chapitre 12 énumère les normes relatives à la préservation de l'aspect naturel et au paysagement des terrains.

Voici les principales mesures pouvant avoir un impact sur la protection et la mise en valeur des ressources naturelles du parc régional:

- Aucun lot situé sur un versant des monts Césaire, Plante et Condor ne peut avoir une superficie inférieure à 10 000 mètres carrés;
- Dans la classe Conservation environnementale, les usages suivants peuvent être de cette classe s'ils ne comprennent pas de bâtiment de plus de 15 mètres carrés :
 1. réserve écologique
 2. parc de conservation
 3. réserve faunique
 4. centre d'observation et d'interprétation de la nature
 5. éducation en milieu naturel
- Les activités de camping ne sont pas autorisées dans le parc;
- Suite à une « coupe d'entretien », 75% du couvert forestier doit être maintenu en tout temps;
- À proximité de tout site écologique fragile, en particulier les milieux humides, les débusqueuses peuvent être employées, mais les béliers mécaniques et les équipements similaires sont interdits;
- Aucune coupe n'est autorisée à moins de 200 mètres du sommet des monts King, Condor, Césaire et Plante);
- Un maximum de 10% de coupe peut être effectué dans les versants des monts cités au point précédent. Dans ces secteurs, seulement 1 hectare/ 5 ans peut faire l'objet de travaux sylvicoles ;

- Sur tout le territoire dont on peut percevoir les arbres à partir des lacs Paquin, Du Gore, Green Valley, Méduse, Vallée Bleue, Doré, La Sapinière et Barbara :
 1. la coupe d'arbres est interdite à moins de 60 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
 2. Un maximum de 15% des arbres peut être récolté entre 60 mètres et 500 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
 3. Un maximum de 25% des arbres peut être récolté entre 500 mètres et 3000 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
 4. Un maximum de 40% des arbres peut être récolté à plus de 3000 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
- À l'extérieur des zones citées précédemment, un maximum de 60% des tiges par période de 15 ans peut être récolté sur une superficie donnée. Les arbres abattus doivent être uniformément répartis, ou coupés par trouées d'une superficie maximale de 400 m²;

2.2.3.2 Municipalité de Val-Morin

La réglementation municipale de Val-Morin prévoit aussi différentes mesures quant à la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Elle prévoit également certains usages autorisés en fonction du zonage. Le parc régional est situé dans la zone Re2-2 dans laquelle des usages reliés à l'implantation de bâtiments peuvent être autorisés dans les 6 classes suivantes:

1. Habitations unifamiliales isolées (b1)
2. Parcs et terrains de jeux (p2) et infrastructures et équipements (p3)
3. Récréation extensive (r1)
4. Implantation des bâtiments : isolés
5. Dimensions des bâtiments : 9m x 6m (2 étages maximum)
6. Normes spéciales : Approbation d'un PIIA, corridors touristiques, bordure d'un cours d'eau, approbation d'un plan d'ensemble

En terme d'abattage d'arbres, voici les principales mesures pouvant avoir un impact sur la protection et la mise en valeur des ressources naturelles du parc régional :

- Une prescription sylvicole préparée par un ingénieur forestier est nécessaire
- Les travaux d'abattage doivent être faits entre le 15 novembre et le 31 mars
- Le déboisement (incluant les chemins forestiers) ne doit pas être supérieur à 30% des arbres de 15 cm et plus à la souche et doit être réparti uniformément sur le territoire et ce, par période de 10 ans
- Le martelage doit être fait par un ingénieur forestier
- Tout abattage d'arbres est interdit sur un sommet, sauf à des fins récréatives (pistes, sentiers)
- Sur les versants, seules les coupes de jardinage, d'éclaircie et d'assainissement sont autorisées

2.2.4 Les milieux naturels

2.2.4.1 Introduction et mise en contexte

Les milieux naturels sont caractérisés par les interactions constantes entre les éléments physiques qui les constituent et les espèces fauniques et végétales qu'ils renferment. Les paysages, les sols, les cours d'eau et les arbres sont d'autant d'éléments ou de ressources qui caractérisent un environnement particulier. Leurs usages potentiels, directs ou indirects, sont multiples, tant pour l'homme que pour l'écosystème à l'intérieur duquel ces éléments évoluent.

Dans le contexte d'un territoire municipal à vocation touristique, les gestionnaires se doivent de pouvoir aménager les lieux de façon soutenue en tenant compte d'un maximum d'intervenants et d'utilisateurs. Il arrive que les différents usages pouvant être faits d'un milieu naturel (randonnée pédestre, véhicules hors route (VHR), chasse, équitation, contemplation, ornithologie, etc.) et les vocations écologiques de ce même milieu soient difficilement conciliables. De même, certaines activités récréatives peuvent difficilement s'intégrer les unes aux autres (ex. observation d'oiseaux vs VHR).

Ainsi, avant de faire des choix quant à l'utilisation et l'aménagement d'un territoire, on se doit de caractériser l'ensemble des éléments physiques et biologiques qui le constituent. Idéalement, toutes les ressources doivent être inventoriées et leurs usages potentiels interprétés en fonction des différents besoins des utilisateurs. C'est par l'intégration et l'analyse des informations relatives aux différentes ressources forestières, fauniques, écologiques, industrielles et récréatives que des aménagements intégrés peuvent être proposés dans une optique de développement durable.

Le parc régional possède un historique remarquable qui, à lui seul, fait de ce territoire naturel un lieu identitaire de la région laurentidienne. Le territoire composant le parc d'aujourd'hui supportait déjà dans les années 40 et 50, un vaste domaine skiable qui faisait de la région de Val-David et Val-Morin, le berceau du ski de fond au Québec. De 1970 à 1990, plusieurs sentiers sont tracés mécaniquement et le territoire est géré par deux centres de ski de fond : Far Hills et Val-David. Dans les années 1990 et 2000, l'intégrité écologique de ce vaste territoire est remise en question lorsque celui-ci est soumis à des pressions de la part de développeurs immobiliers. Afin d'assurer la protection du site, des citoyens se sont alors regroupés, constituant ainsi la Société pour la protection et la conservation du Parc Dufresne, Val David et Val Morin. Créé le 24 août 2000, cet organisme sans but lucratif s'est donné la mission de

« Protéger, conserver, développer et acquérir le territoire prévu du Parc pour les générations présentes et futures tout en y favorisant des activités de plein air axées sur la récréation et l'éducation. »

De concert avec les deux municipalités, l'organisme a réussi en 2005 à protéger le territoire dans ses limites actuelles. Le parc régional est issu d'une action collective menée de front par plusieurs centaines de citoyens des municipalités de Val-Morin et Val-David.

Depuis, les autorités du parc régional ont confié à Loisirs Laurentides le mandat de préparer le plan directeur du parc régional qui établira, entre autres, les orientations de développement du parc. Toutefois, aucune connaissance colligée sur l'environnement et le milieu naturel de celui-ci n'existe à l'heure actuelle. En raison de la mission de conservation, ces connaissances doivent être à la base de toutes décisions à l'égard du développement du site dont celles incluses dans le futur plan directeur.

Le mandat de préparer un plan de protection et de mise en valeur du milieu naturel (PPMVMN) du parc régional a donc été confié à Horizon Multiresource inc., une entreprise multidisciplinaire collective évoluant en génie forestier, écologie, biologie, architecture du paysage et géomatique. Horizon Multiresource appartient à Terra-Bois, une coopérative de propriétaires de boisés privés dont le parc régional devrait devenir membre sous peu. Cette étude fut intégrée par la suite au plan directeur.

Objectifs du plan de protection et de mise en valeur

Le PPMV se veut un outil de gestion visant l'intégration des services et activités offertes par le parc régional aux différentes composantes du milieu naturel et aux contraintes physiques de développement. Cette approche concilie développement touristique, conservation des paysages, aménagements fauniques, sylviculture et protection des milieux humides en proposant des actions concrètes adaptées tant à la récréation qu'aux milieux naturels et à l'ensemble de leurs utilisateurs.

Ainsi, le PPMV a pour but principal d'assurer que le développement des activités du Parc se fasse dans le respect de l'environnement, des paysages, de la faune et de la flore indigène.

Les avantages pour un parc de préparer un PPMV sont les suivants :

- Acquérir de l'information sur la faune, la flore et les particularités géologiques et hydriques présentes sur le territoire et ce, afin de permettre aux gestionnaires du Parc de prendre des décisions éclairées à l'égard de sa protection et de sa mise en valeur;
- Situer géographiquement les meilleurs sites de développement récréotouristique ainsi que les points de vue et les attraits naturels ;
- Proposer des travaux récréatifs, forestiers et fauniques intégrés tout en considérant la fragilité de certains milieux ;
- Proposer un indice des coûts et des échéanciers relatifs à la réalisation des travaux.

Ainsi, le présent plan a pour objectifs de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les secteurs et peuplements forestiers offrant de meilleurs potentiels d'habitats pour la faune ? Quels sont les aménagements fauniques envisageables ou les mesures de protection à privilégier pour certaines espèces ou certains habitats ?
- Quelles sont les activités récréatives pratiquées sur le territoire et quelles sont les façons de les mettre en valeur ou de les intégrer avec les autres usages du secteur ?
- Quels sont les axes de développement naturels du parc régional et quels sont les aires de rassemblement et les pôles de concentration des activités récréatives ?
- Quels sont les aménagements et les mesures de cohabitation possibles pour harmoniser les usages et les intérêts des différents utilisateurs du territoire ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour assurer que l'environnement naturel du parc régional ne se détériore pas et qu'au contraire, celui-ci soit mis en valeur ?

L'analyse des informations récoltées permettra de proposer des aménagements divers pour protéger et mettre en valeur l'environnement du parc régional.

2.2.4.2 Le climat

Le tableau ci-dessous compare les données météo de Lachute avec celles de Montréal et de Sainte-Agathe-des-Monts. (VÉRIFIER QUALITÉ TABLEAU)

Tableau 7 - Données météo

	Montréal (Jardin Botanique)	Lachute	Sainte-Agathe-des- Monts
Température annuelle moyenne (°C)	6,7	5,4	3,1
Température moyenne en juillet (°C)	21,9	20,1	17,8
Température moyenne en janvier (°C)	-9,9	-11,4	-13,3
Précipitations liquides annuelles moyennes (mm)	848,2	910,2	820,5
Précipitations solides annuelles moyennes (cm)	208,1	222,0	364,5

Source : Environnement Canada, 2006

À Sainte-Agathe-des-Monts par exemple, le couvert de neige résiduel moyen à la fin des mois de décembre, janvier et février est respectivement de 42, 63 et 78 cm. À Lachute, il est de 20, 34 et 36 cm. Ce couvert de neige résiduel est donc important par rapport à d'autres régions des Laurentides reconnues pour leurs infrastructures de plein air hivernales.

Ces caractéristiques climatiques font en sorte que le territoire se situe en zone de rusticité 3b (températures minimales moyennes de -37C à -34C) (Site Web de Agriculture et agroalimentaire Canada).

Ce facteur sera à être pris en considération lors des travaux de plantation de végétaux.

2.2.4.3 Géomorphologie, pédologie et relief

A) Géomorphologie

La géologie du Québec a subi l'influence d'événements géologiques anciens et, plus récemment, de la dernière glaciation qui a pris fin il y a plus de 10 000 ans et qui a recouvert la majeure partie du Québec de gigantesques feuillets de glace. Depuis 3 000 ans, les principales zones de végétation du Québec se sont établies. On dénombre trois grandes régions géologiques au Québec : les grandes plaines pétrographiques du Bouclier canadien, les majestueuses Appalaches dans le sud du Québec et les basses-terres du Saint-Laurent entre les deux.

Couvrant plus de 95 % du Québec, le Bouclier canadien contient parmi les plus vieilles roches ignées du monde qui datent du Précambrien, il y a plus d'un milliard d'années. Le Bouclier canadien est en général assez plat et exposé, émaillé de reliefs montagneux plus élevés comme les Laurentides dans le sud du Québec, les monts Otish dans le centre et les monts Torngat près de la baie d'Ungava. La topographie du Bouclier a été façonnée par les glaciers, ce qui explique les dépôts glaciaires de blocs rocheux, de gravier et de sable, et par l'eau de mer et les lacs post-glaciaires qui ont laissé derrière eux d'épais dépôts argileux dans certaines parties du Bouclier. Le Bouclier canadien présente également un réseau hydrologique complexe de plus d'un million de lacs, tourbières, cours d'eau et rivières.

La province naturelle des Laurentides méridionales et le parc régional sont entièrement compris dans la province géologique de Grenville. Cette province correspond aux racines d'un puissant massif de montagnes mis en place il y a près de 1 milliard d'années, mais fortement érodé depuis.

L'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss).

B) Pédologie

Les sols constituent le support de la végétation. Il se renouvelle très lentement. On estime qu'il faut, en moyenne, 200 ans pour former un cm de sol (Landry et Mercier, 1992). Les dépôts de surface résultent du retrait des glaciers et du processus d'érosion, de transport et de dépôts des sédiments qui s'en sont suivis. Sur le site à l'étude, on retrouve un seul type de dépôts de surface.

La constitution des sols du parc régional est donc essentiellement issue de dépôts glaciaires plus ou moins épais et sans morphologie particulière. Ils sont constitué d'un mélange de matériaux disparates dont la grosseur varie depuis l'argile, le limon et le sable jusqu'au gravier de grosses pierres. Le tableau ci-dessous énumère les dépôts de surface du parc régional et leur occurrence relative.

Tableau 8 - Dépôts de surface du parc régional et leurs caractéristiques

Dépôt		Localisation	Superficie (ha)	Proportions
Code	Description (épaisseur)			
R1A	Till mince à très mince (< 25 cm)	Sommets et pentes abruptes	70,7	12%
1AM	Till indifférencié mince (25 cm à 50 cm)	Sommets et hauts versants	138,5	24%
1AY	Till indifférencié d'épaisseur moyenne (50 cm à 1m)	Bas versants et plateaux	164,3	28%
1A	Till indifférencié épais (> 1 mètre)	Fonds de vallée et plateaux	207,0	35%
2BE	Dépôt proglaciaire	Souvent près de cours d'eau	4,2	1 %
7T	Dépôt organique mince (< 1 mètre)	Dépressions humides	0,5	1%

Source : MRNF, 2004

Dans les fonds de vallée, l'épaisseur du till est généralement supérieure à 1 mètre alors que dans les versants et sur les sommets, l'épaisseur du dépôt est généralement réduite à moins de 50 cm. En raison de leur faible capacité d'absorption et de rétention d'eau, les secteurs où le till est mince ou très mince (<50 cm) représentent des endroits où la végétation peut être susceptible aux sécheresses. De même, en raison de leur sensibilité, ces secteurs représentent des endroits où les activités lourdes, motorisées ou non, (e.g. coupes forestières, vélo de montagne, VTT) devraient être limitées.

C) Relief

Le milieu physique est marqué par un relief accidenté. Au fond de la vallée de la rivière du Nord, l'altitude oscille entre 310 et 320 mètres. Sur une distance de quelques centaines de mètres, l'altitude augmente d'environ 150 mètres pour atteindre entre 450 et 500 mètres d'altitude. Les onze (11) sommets du territoire étudié ont plus de 460 mètres d'altitude. Le tableau suivant présente par ordre d'importance chacun des monts, leur localisation et leur niveau de protection par rapport à la construction résidentielle.

Tableau 9 - Sommets du territoire étudié

Mont	Altitude (En mètres)	Localisation	Niveau de protection		Commentaires
			Protégé	Partielle- ment protégé	
1. (Sans nom)	488	Val-David		•	Non inscrit à la commission de Toponymie du Québec
2. King	481	Val-Morin	•		Connu aussi sous le nom de massif du Sud-Ouest
3. Césaire	475	Val-David	•		
4. Plante	475	Val-David		•	
5. Thérien	475	Val-David	•		
6. Condor	474	Val-David	•		Connu aussi sous le nom de Condor ouest, Condor est et King
7. Scroggie	471	Val-Morin		•	
8. Devils Jump	470	Val-Morin	•		Charte privée de protection
9. (sans nom)	469	Val-David	•		Non inscrit à la commission de Toponymie du Québec
10. Collines Far	460	Val-Morin		•	
11. (sans nom)	460	Val-Morin		•	Non-inscrit à la commission de Toponymie du Québec

Sur les flancs de ces monts, on peut trouver des parois rocheuses de près de 100 mètres. Ces parois tout comme les monts avoisinants sont composées d'une roche cristalline d'âge précambrien et appartiennent au massif anorthositique de Morin. Les flancs des monts sont recouverts d'une couche morainique d'épaisseur variable qui a été mise en place lors de la dernière glaciation.

Trois petites vallées traversent le territoire suivant la décharge du lac Amigo, le tributaire du lac Casgrain et la décharge du lac LaSalle. Elles marquent le territoire de traits est/ouest.

(Insérer carte 7 – Milieu naturel)

2.2.4.4 L'hydrographie

Le territoire du parc régional est entièrement inclus dans le bassin versant de la rivière du Nord dont la tête se situe au lac de la Montagne Noire et dont l'exutoire est retrouvé à Saint-André-d'Argenteuil. Les eaux émanant du parc se retrouvent, entre autres, dans les lacs La Sapinière, Deschamps, Doré, Gold, Arc-en-ciel, Casgrain et Raymond. Toute action dans le parc impliquant le phénomène d'érosion aura donc une incidence plus ou moins grande sur la qualité de l'eau de ces lacs, et ultérieurement, sur celle de la rivière du Nord. Le réseau hydrographique du parc régional, tel qu'identifié dans la base de données topographique du Québec (BDTQ, MDDEP, 2006) comporte 6,8 km de ruisseaux. À cette longueur, on doit ajouter au moins 0,7 km de ruisseaux, intermittents ou permanents, non répertoriés dans la BDTQ mais géoréférencé sur le terrain. Il est donc réaliste de statuer que le parc régional comporte pas moins de 7,5 km de ruisseaux.

Le lac Casgrain fait environ cinq hectares de superficie. Il occupe une cuvette presque circulaire dont les pentes sont très abruptes. Doté d'une rive à contour très conforme, il semble être le lac le plus profond du territoire et celui qui présente le niveau trophique le moins élevé. Étant donné la pente de la berge, l'écotone de ceinture est très étroit.

Véritable kettle créé lors de la fonte d'un bloc de glace enfoui dans des matériaux meubles, le lac Amigo affecte une forme vaguement conique et présente des rives uniformes, sauf dans sa partie nord où la présence d'une série de petites baies lui confère une allure dentelée.

À la limite est se trouve le lac Raymond d'une superficie de 70 hectares. Il comporte une plage publique et une aire de débarcadère pour les canots.

Le lac LaSalle, avec ses 26.7 hectares, formait autrefois avec le lac Lavallée un lac glaciaire. D'importants sédiments fluvio-glaciaires se retrouvent sur son pourtour et ont facilité la construction de la route de ceinture.

Le parc englobe, en tout ou en partie, deux lacs, 17 milieux humides cartographiés (BDTQ) et un réservoir artificiel. Il englobe aussi une certaine quantité de petits milieux humides répartis aléatoirement sur le territoire. Le lac Amigo, situé en plein cœur du parc, est en fait un lac de tête avec un exutoire mais aucun tributaire réel, si ce n'est que l'eau de ruissellement des montagnes l'entourant. Le drainage du territoire est bon en général. Les inventaires n'ont

révélé que très peu d'endroits où celui-ci est excessif (pentes fortes) et, à l'opposé, imparfait ou mauvais.

2.2.4.5 La classification écologique du territoire

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a divisé le Québec en dix domaines bioclimatiques, dont 6 dans la partie méridionale, qui présentent des caractéristiques communes au point de vue de la végétation forestière. Les facteurs climatiques mais aussi la nature du sol, le relief et les perturbations, comme les feux de forêt, les épidémies et les coupes, affectent aussi la distribution de la végétation permettent de caractériser chacune des régions bioclimatiques. En fait, ce sont ces facteurs qui déterminent la répartition des groupements végétaux sur les différentes composantes du paysage (sommets des collines, milieux et bas de pentes, etc.) dans un domaine bioclimatique donné.

Le parc régional se situe dans le domaine bioclimatique associé à l'érablière à bouleau jaune (sous-domaine de l'Est). Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentidien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale. Ce domaine marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostryer de Virginie. Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleau jaune en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

À une échelle plus petite, le territoire à l'étude fait partie de la région écologique 3c (Hautes collines du Bas-Saint-Maurice) et de la sous-région 3c-T (hautes-collines de Val-David). C'est la sous-région qui reçoit le plus de précipitations annuelles dans la région écologique 3c : 900 à 1400 mm en moyenne.

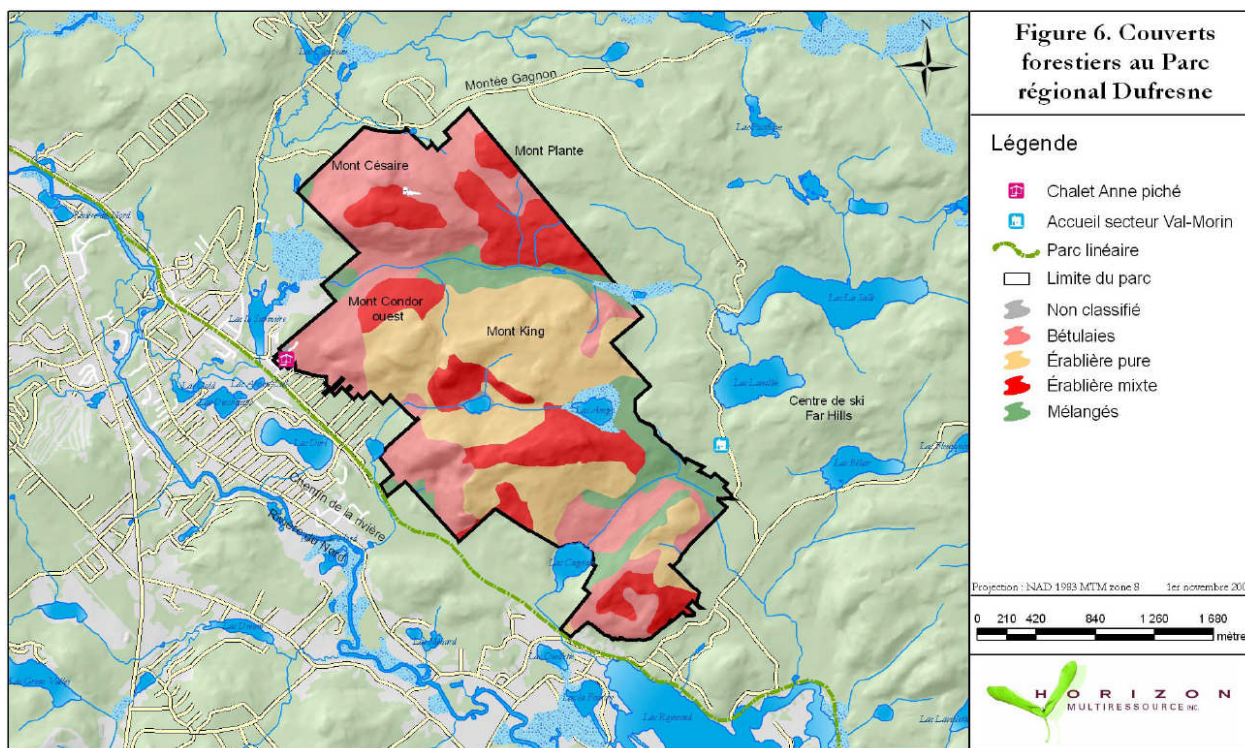
2.2.4.6 La forêt

La forêt du parc régional occupe 98% du territoire. Seulement 2% (8 ha) est composé de plans d'eau (lac, zone inondée, dénudé humide).

A) Sa composition

Le territoire du parc régional est composé de forêts feuillues à 61% (360 ha), de forêts mélangées à 38% (220 ha) et de forêts résineuses à 1% (5,5 ha). Les érablières, composées des érablières pures et mélangées, occupent 55% (320 ha) de la superficie du parc alors que les bétulaies blanches et jaunes, pures et mélangées, couvrent 34% (198 ha) du territoire. Les peuplements forestiers mélangés à dominance résineuse ne représentent que 11% (63 ha) du parc régional et les peuplements résineux purs, des sapinières à mélèzes, occupent 0,9% du parc (6 ha); ces derniers sont tous situés à l'ouest du parc, au pied des massifs montagneux.

Figure 1 - Couverts forestiers au parc régional



Des micro-peuplements forestiers intéressants forment toutefois quelques parties du parc régional. Des petits massifs résineux sont rencontrés ici et là, surtout dans la vallée des 2 Vals.

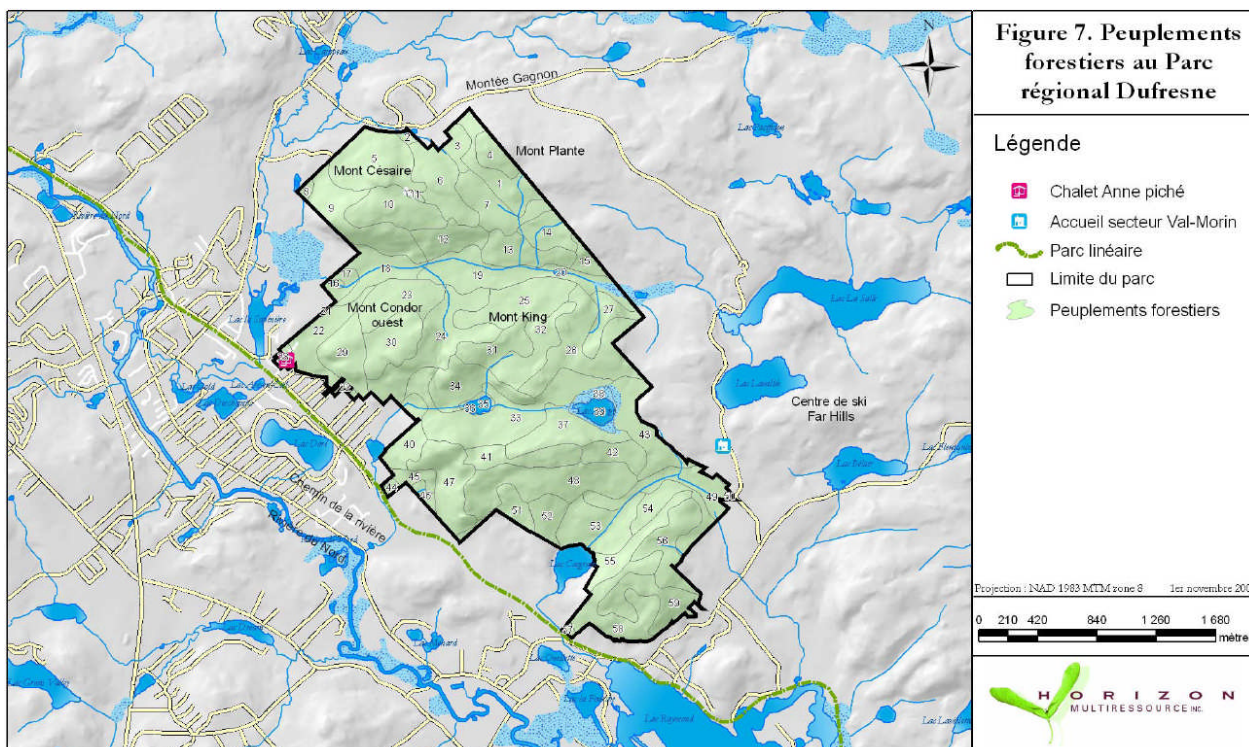
Une chênaie croît également au sommet du mont Césaire. Celle-ci est très visible en automne, après la sénescence des feuilles des autres arbres feuillus.

La jonction entre les massifs forestier de grande envergure est importante afin d'assurer le déplacement de la faune et ainsi permettre les échanges génétiques entre les populations animales et végétales. Une vue aérienne globale du couvert des grands massifs forestiers entourant le parc régional nous révèle que celui-ci ne fait pas partie de grands corridors forestiers résineux ou mélangés. À grande échelle, le milieu naturel du parc régional se trouve enclavé du côté ouest par le développement urbain et par deux grands axes routiers (A-15 et la route 117). Le territoire du parc agit donc comme fenêtre sur « l'arrière pays » s'étendant vers l'est.

B) Sa structure

La forêt du parc régional se divise en 59 peuplements forestiers. La figure qui suit montre les limites de chacun de ces peuplements forestiers.

Figure 2 - Peuplements forestiers au parc régional



Voici une image globale à l'égard de la forêt du parc régional :

- La majorité du couvert forestier (76%) du parc est de densité moyenne (<80% mais >60%). On retrouve toutefois quelque 36 hectares dont la densité du couvert est faible (<40%);
- En raison des travaux d'aménagement forestiers passés, les forêts du parc sont d'âge moyen. Il n'existe pas de vieilles forêts surannées (mis à part quelques individus) et très peu de jeunes forêts. Le plus vieux massif forestier se retrouve dans la vallée entre les monts condor Est et Ouest;
- Il n'y a que très peu de diversité dans les espèces arborescentes, arbustives et herbacées inventoriées. La plus grande diversité a été rencontrée, de loin, au lac Amigo et dans son écotone riverain.

C) Sa régénération

De façon générale, les peuplements forestiers terrestres du parc sont moyennement régénérés en essences commerciales (tableau 4). En effet, 69% des peuplements inventoriés présentaient un niveau de régénération moyen (satisfaisant) alors que 22% présentaient une régénération forte. Seuls 6 peuplements forestiers mélangés étaient caractérisés par une régénération faible.

Tableau 10 - Régénération des peuplements forestiers du parc régional

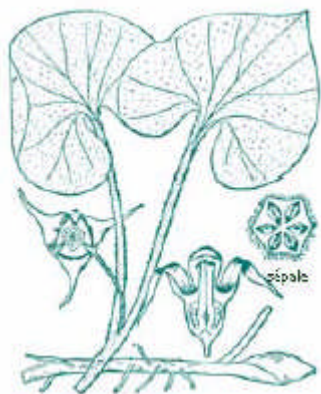
Régénération	Nombre de peuplements forestiers	Superficie totale (ha)	Proportion des peuplements forestiers
Forte	6	130	22 %
Moyenne	36	401	69 %
Faible	6	51	9 %
Nulle	0	0	0%

D) Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées

Une espèce floristique est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Elle est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée. Une espèce est susceptible d'être désignée lorsqu'elle est inscrite sur une liste de suivie mais que son statut juridique n'a pas été défini à ce jour.

La banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNO) n'identifie aucune espèce ou sous-espèces floristique menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables ((L.R.Q., c. E-12.01), modifiée par L.Q. 2005, c. 44.). Toutefois, 7 espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont répertoriées dans un rayon de 10 km du parc régional.

Les inventaires ont révélé la présence d'une plante vulnérable : l'asaret du Canada (*Asarum canadense*). Cette espèce est sur la liste des d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées depuis 2005.



L'asaret du Canada (*Asarum canadense*) est une plante herbacée, pérenne, rhizomateuse de la famille des Aristolochiacées. Elle est originaire des forêts de l'est de l'Amérique du Nord. On l'appelle aussi gingembre sauvage car l'arôme et le goût du rhizome sont voisins de ceux du gingembre mais ces deux plantes appartiennent à des familles différentes. On peut l'utiliser comme épice mais c'est aussi un puissant diurétique. L'asaret du Canada préfère une exposition ombragée sur sol riche en humus. Ses feuilles, non persistantes, en forme de cœur, sont opposées. Au milieu des deux feuilles qui apparaissent chaque année, naissent les curieuses fleurs solitaires, en forme de cruche, du gingembre sauvage. Des essais sont actuellement en cours afin de cultiver cette plante.

2.2.4.7 Description des principales espèces et habitats fauniques

Cette section vise l'évaluation de l'utilisation des peuplements forestiers du terrain à l'étude par des espèces indicatrices. La conservation de ces espèces agit tel un filtre brut pour la conservation des habitats de plusieurs centaines d'espèces animales dont les besoins vitaux en terme d'espace et de peuplements forestiers sont similaires. Ainsi, de façon générale mais non exhaustive, la présence potentielle et réelle de populations animales de tous les groupes taxonomiques vertébrés a été évaluée.

A) LA GRANDE FAUNE

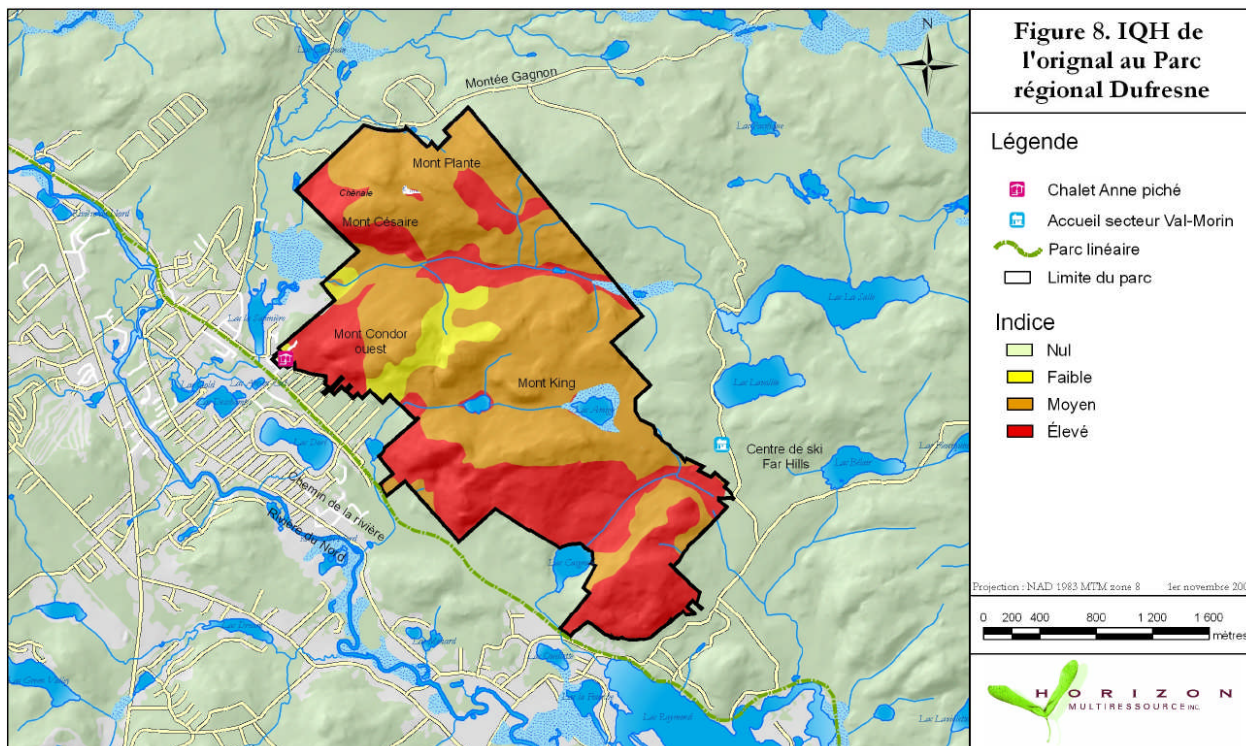
a) L'orignal (*Alces alces*)

De façon générale, les populations d'orignaux sont davantage limitées par la chasse que par la disponibilité en habitat. Néanmoins, la nourriture disponible est l'élément principal expliquant la fréquentation des peuplements forestiers par l'orignal et ce, dans toutes les régions du Québec. La quantité de ramilles disponibles pour l'alimentation de l'orignal est la variable la plus importante à considérer.

L'orignal étant un animal qui occupe un grand territoire (5 à 10 km²), le développement des milieux naturels doit se planifier à grande échelle, notamment au niveau des coupes forestières et de l'implantation de projets domiciliaires. Pour un rendement maximal, il est préférable de planifier les aménagements sur un minimum de 2500 hectares. À l'intérieur de cette superficie d'aménagement, l'habitat est idéal lorsqu'il est constitué de 50 pour cent de jeunes forêts ou de friches.

Au parc régional, le milieu naturel est apte à fournir tous les types d'habitats que nécessite l'orignal. De nombreux indices de présence de cet animal ont été observés sur le terrain. Les peuplements permettant de combler les besoins de l'orignal sont sans contredit les peuplements 14, 15, 20, 26, 30 et 31. La figure ci-dessous permet de visualiser les meilleurs potentiels d'habitat pour l'orignal. Il est ainsi possible de voir que les meilleurs peuplements forestiers sont ceux adjacents à un plan d'eau ou un cours d'eau.

Figure 3 - Indices de présence de l'original au parc régional



b) Le cerf de virginie (*Odocoileus virginianus*)

En hiver, lorsque la neige est abondante et limite l'accès à la nourriture ainsi que les déplacements, les cerfs se regroupent dans des milieux appelés ravages. Le secteur à l'étude ne fait pas partie d'un ravage reconnu de cerf de Virginie tel que défini par la Loi sur la conservation de la nature et le règlement sur les habitats fauniques qui en découle. Néanmoins, parce que l'agencement des peuplements retrouvés au sein du terrain à l'étude est propice au cerf de Virginie, et ce, été comme hiver, une analyse de l'utilisation de ces peuplements a été faite.

Les ravages de cervidés sont reconnus comme un amalgame d'habitats distincts regroupant :

A) Des forêts résineuses offrant de l'abri contre le froid et la neige (abri).

B) La présence de nourriture provenant de jeunes pousses (ramilles) de moins de 2,25 mètres de hauteur (nourriture).

C) Un bon entremêlement spatial des peuplements d'abri et de nourriture permettant aux cerfs de circuler d'un endroit vers l'autre en minimisant les effets de stress et de prédation.

Abri

Dans le cadre de la présente étude, les peuplements d'abri sont définis comme des peuplements résineux denses (densité du couvert forestier supérieure à 60%) de 7 mètres et plus de hauteur. À ces endroits, l'accumulation de neige au sol est plus faible. C'est souvent à ces endroits que sont observées les couches où les cerfs passent la nuit.

Nourriture

Les peuplements de nourriture comprennent des branches basses accessibles, des arbustes ou des jeunes pousses en quantité suffisante pour le cerf de Virginie. Pour être utiles aux cerfs, ces peuplements doivent se situer à proximité des peuplements d'abri ou d'abri-nourriture. Les bordures des peuplements de même que les peuplements isolés sont davantage fréquentés. Dans la région, les essences les plus broutées sont l'érable à sucre, l'érable de Pennsylvanie, le noisetier à long bec, l'érable rouge, la viorne à feuille d'aulne, l'érable à épis et la viorne cassinoïde.

Nourriture-abri

Les peuplements de nourriture-abri sont des peuplements résineux ou à dominance résineuse ne répondant pas aux critères d'abri ou bien des peuplements mélangés où il y a également des éléments de nourriture. Ces peuplements sont très fréquentés par les cerfs.

Peu utilisés

Les peuplements peu utilisés sont des sites non productifs, incluant les plantations de conifères et plus particulièrement de pin. L'accessibilité de ces peuplements peu utilisés est souvent moindre en raison des pentes, des routes ou des falaises. L'éloignement de certains peuplements de points d'eau (lac, rivière, étangs non gelés) peut également être la raison de son utilisation restreinte par le cerf en période hivernale.

En période hivernale, le parc offre très peu de peuplements d'abris au cerf de Virginie, la plupart étant classés de qualité faible (figure 10, annexe 1).

Pour cette raison, aucun ravage (aire de confinement) de cerfs de Virginie n'est présent sur le territoire du parc.

Habitat estival

Globalement, la présence estivale du cerf de Virginie est commune au Parc régional Dufresne. Des indices de sa présence ont été retrouvés dans la très grande majorité des peuplements forestiers. En effet, la majorité de ceux-ci peuvent fournir de la nourriture sous la forme de ramilles. Les secteurs offrant de la nourriture sont situés uniformément sur le territoire, autant dans les vallées, sur les versants que sur les sommets. Bien qu'ils puissent être trouvés en périphérie du parc régional, l'absence de milieux ouverts est un facteur limitant à la fréquentation du secteur par le cerf de Virginie.

Figure 4 – IQH de nourriture du cerf de Virginie

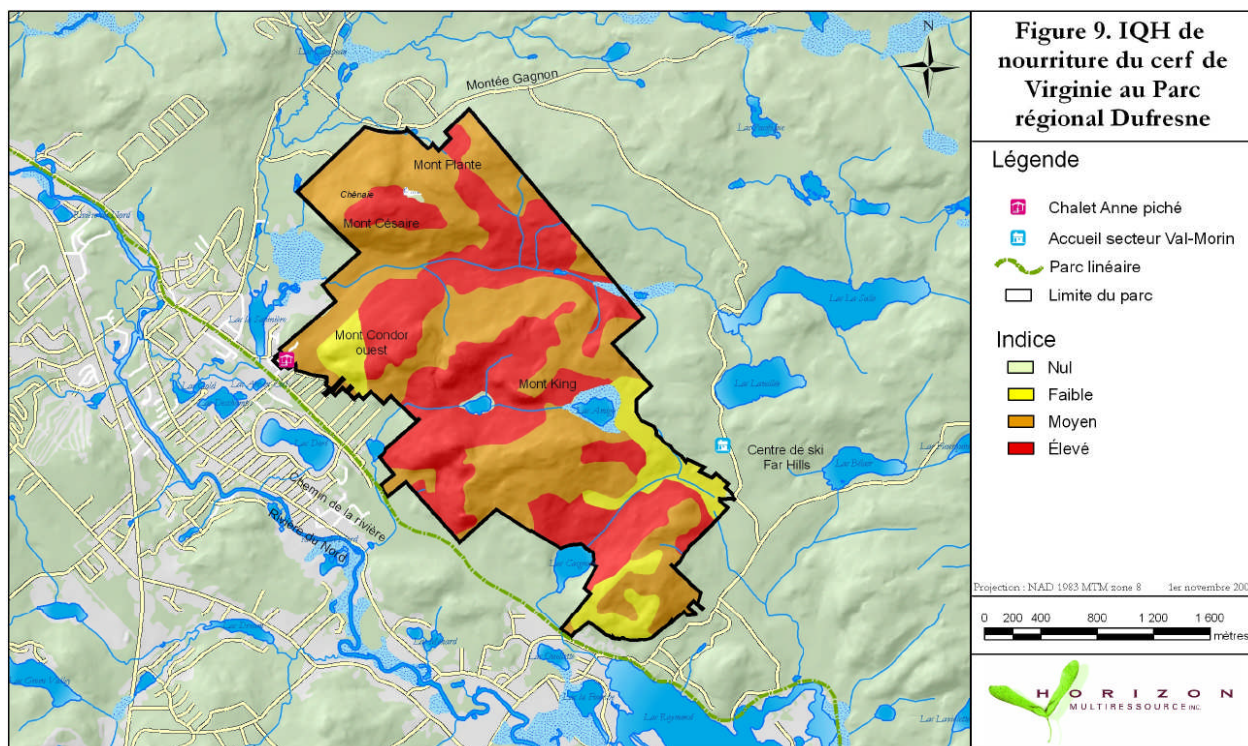


Tableau 11 - Meilleurs peuplements afin de combler les besoins du cerf de Virginie

Régénération	Nombre de peuplements forestiers	Superficie totale (ha)	Proportion des peuplements forestiers
Forte	6	130	22 %
Moyenne	36	401	69 %
Faible	6	51	9 %
Nulle	0	0	0%

c) L'ours noir d'Amérique (*Ursus americana*)

Omnivore, cet animal se nourrit principalement de petits fruits, de petits mammifères et de toutes autres sources de nourriture disponibles et facilement accessibles. En période automnale, l'ours affectionne particulièrement les glands du chêne rouge et les faînes du hêtre à grandes feuilles. Les coupes forestières, les brûlis, les champs cultivés, les dépotoirs et les vieilles forêts sont des sites de prédilection comme sources de nourriture pour l'ours noir.

L'ours noir est un animal farouche qui évite généralement la présence des humains. Cependant, sa recherche incessante de nourriture le mène à fréquenter de grands territoires, ce qui peut occasionner des rencontres inopportunes.

Au parc régional, la qualité des habitats pour l'ours noir est faible. Cela s'explique en raison:

- Du peu de terrain en régénération; l'ours préfère les territoires présentant environ 50% d'aires ouvertes où les petits fruits abondent;
- De l'achalandage relativement élevé du parc et ce, dans presque tous les secteurs.

Les peuplements forestiers situés à l'est (Val-Morin) présentent les meilleurs habitats pour l'ours en raison du faible achalandage et de la bonne quantité de hêtres ici et là. C'est d'ailleurs dans ces secteurs qu'ont été le plus fréquemment rencontrés les signes de présence de l'ours noir.

B) LA PETITE FAUNE

Les espèces mentionnées ci-dessous possèdent des domaines vitaux relativement restreints. Pour la plupart, leur présence au Bois de Belle-Rivière a été confirmée lors des inventaires ou lors de visites antérieures.

Pour plusieurs espèces de la petite faune traitée dans ce document, l'habitat idéal ne se retrouve pas dans un seul peuplement. Parce qu'elles ont différents besoins alimentaires ou de protection, ces espèces, dont la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique et la bécasse d'Amérique, se retrouvent davantage aux frontières de deux, voir de trois peuplements.

a) La gélinotte huppée (*perdrix*)

De façon générale, la gélinotte huppée nécessite trois types de peuplements forestiers distincts pour combler ses besoins durant une même année :

- Peuplement lui servant de site de parade (tambourinage) lors de l'accouplement, de nidification et d'alimentation hivernale (TNAH). Ces peuplements sont caractérisés par la présence de feuillus matures comme les peupliers et les bouleaux (bouleaux jaunes (merisiers) et blancs). Par ailleurs, les arbres fruitiers comme les sorbiers, viornes, noisetiers à long bec et les cerisiers sont une importante source d'alimentation.
- Peuplement de jeune forêt feuillue (moins de 10 à 15 ans) offrant un bon couvert de protection et une alimentation variée pour l'élevage des couvées (ÉLEVAGE). Les friches sont généralement des peuplements recherchés.
- Durant la période hivernale, cette espèce nécessite des îlots de résineux pour se protéger des intempéries (COUV).

La gélinotte doit habituellement combler ses besoins sur un territoire très restreint, soit quatre (4) hectares.

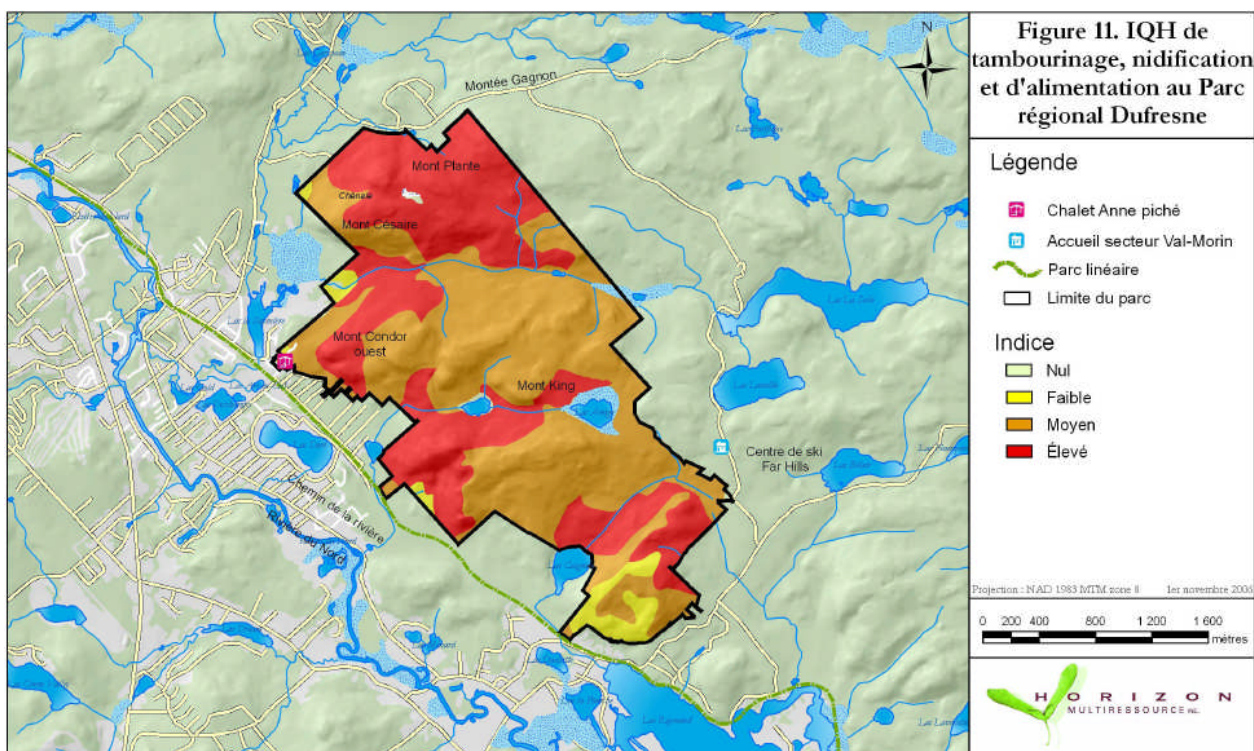
Certains peuplements retrouvés au parc régional sont intéressants pour la gélinotte, notamment au niveau de l'habitat de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale. Les habitats d'élevage et de couverture sont toutefois peu intéressants pour l'espèce. Le tableau ci-

dessous permet de résumer les meilleurs peuplements pour combler les besoins en habitat de la gélinotte.

Tableau 12 - Meilleurs peuplements afin de combler les besoins de la gélinotte huppée

Besoins à combler pour la gélinotte	Peuplement sur le territoire ayant un bon potentiel
Peuplement de tambourinage, nidification et alimentation hivernale (TNAH)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 18, 23, 29, 33, 40, 45, 47, 53, 54 et 56
Peuplement d'élevage (ELEV)	16
Peuplement de couverture (COUV)	8, 44 et 49

Figure 5 – Indice de qualité de l'habitat de tambourinage, nidification et d'alimentation au parc régional



b) Le lièvre d'Amérique

Un bon peuplement pour le lièvre doit comporter une nourriture abondante et surtout une protection adéquate avec la présence de résineux en sous-bois. Ce type d'habitat est associé à une jeune forêt résineuse ou mixte où l'on dénote la présence de tiges feuillues en abondance, garantissant ainsi une grande quantité de nourriture. Le lièvre est une espèce qui préfère les lisières des boisés.

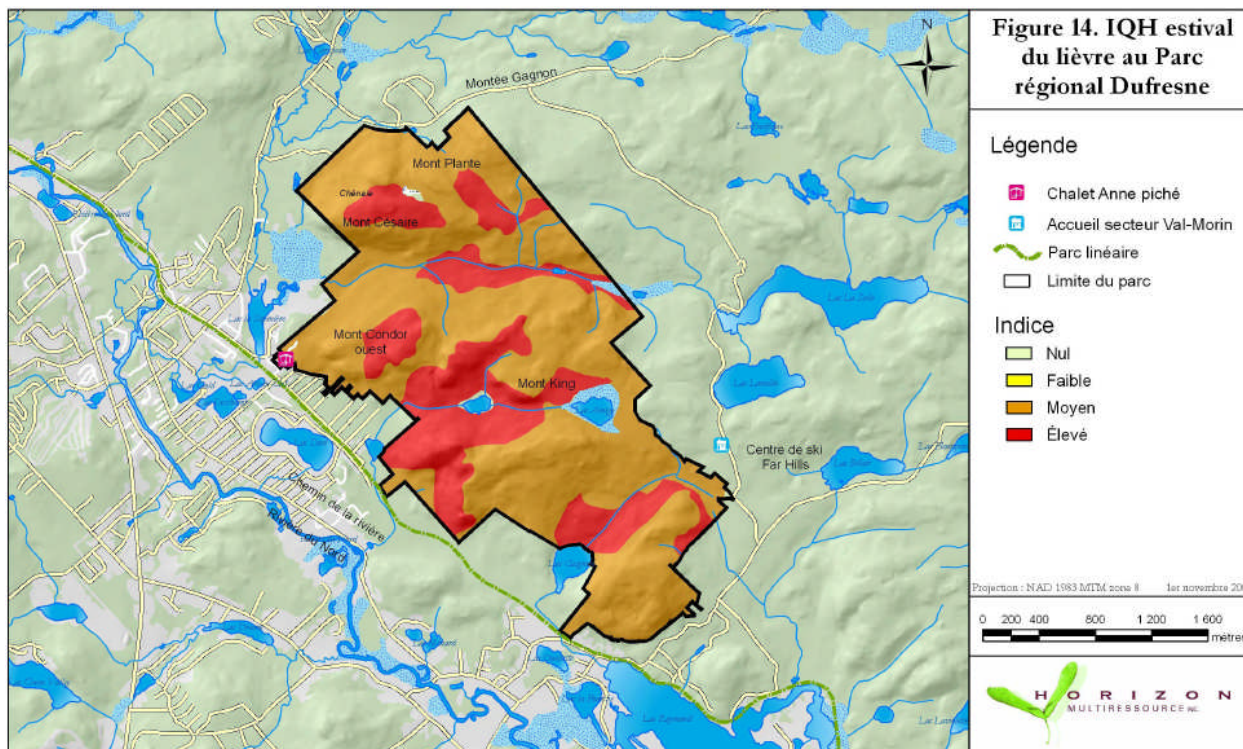
Les peuplements permettant de combler les besoins du lièvre sont assez nombreux au parc régional. Les meilleurs secteurs sont les suivants :

Tableau 13 - Meilleurs peuplements afin de combler les différents besoins du lièvre d'Amérique

Besoins à combler pour le lièvre d'Amérique	Peuplement sur le territoire ayant un potentiel d'habitat élevé
À Peuplement d'été a	7, 10, 19, 30, 31, 33, 34, 40, 47, 53 et 54
Peuplement d'hiver 	7, 10, 40

À la lumière de ces résultats, il est possible de conclure que le parc régional est constitué d'une plus grande quantité d'habitats estivaux pour le lièvre que d'habitats hivernal. En effet, la présence d'une jeune régénération résineuse et de ramilles à moins d'un mètre du sol est dominante dans la majorité des peuplements. Avec la neige, la protection offerte par les jeunes résineux ainsi que la nourriture située à moins d'un mètre du sol sont moins accessibles, ce qui ne favorise pas le lièvre pour l'instant. Cela risque fort de changer dans le temps avec la croissance des jeunes résineux.

Figure 6 - Indice de qualité de l'habitat estival du lièvre



c) Le grand pic

Le grand pic est une espèce qui affectionne les peuplements mûrs feuillus ou mixtes dont la densité des tiges est forte et dont le diamètre des arbres est supérieur à 30 centimètres. Cet oiseau excavateur est important dans une forêt parce qu'il crée des habitats pour d'autres animaux en creusant des trous dans les arbres malades, moribonds et dans les chicots. Il contrôle également les populations d'insectes nuisibles aux arbres, notamment les fourmis charpentières.

Le parc régional est un habitat moyennement intéressant pour le grand pic. En effet, les essences forestières présentes sur le site sont adéquates et l'on retrouve une grande quantité de chicots. Par contre, très peu de ces chicots ont un diamètre supérieur à 30 cm permettant la nidification du grand pic.

Figure 7 - IQH d'alimentation du grand pic au parc régional

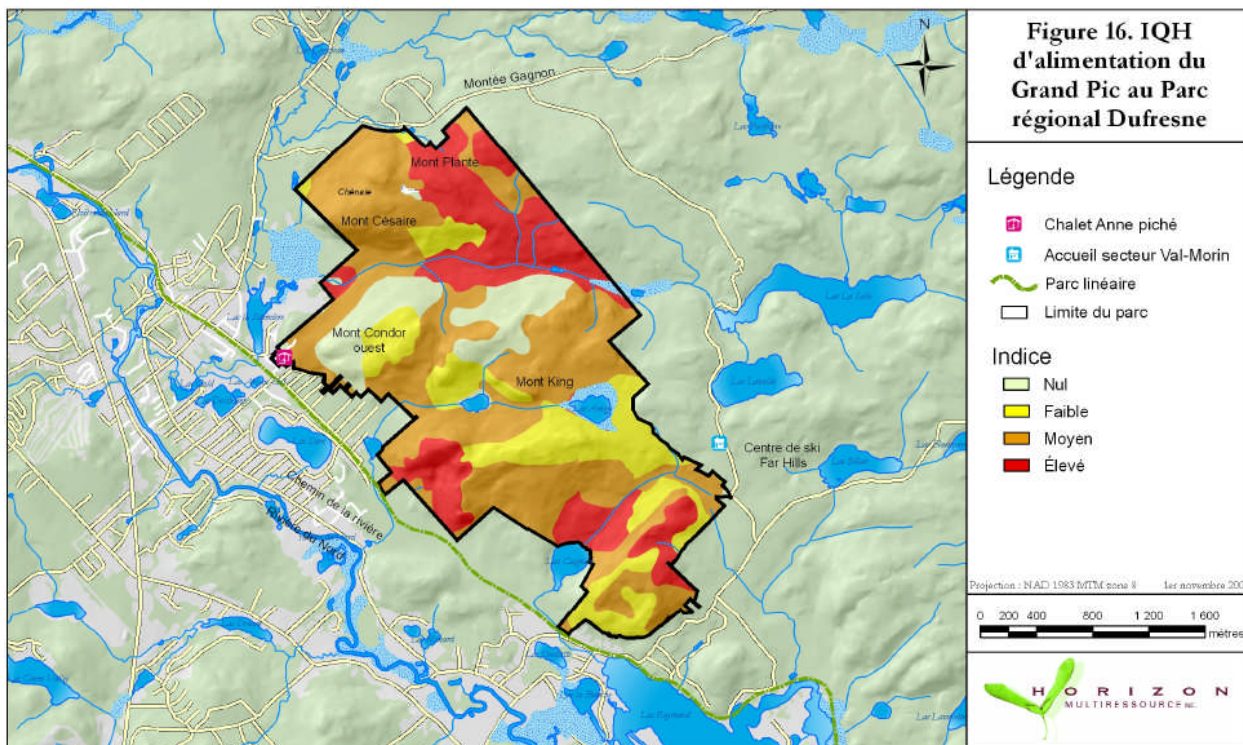


Tableau 14 - Figure 7 - IQH d'alimentation du grand pic au parc régional

Besoins à combler pour le grand pic	Peuplement sur le territoire ayant un bon potentiel
Peuplement d'alimentation	2, 3, 5, 10, 11, 12, 14, 33
Peuplement de nidification	3, 11

d) La bécasse d'Amérique

La bécasse d'Amérique est une espèce associée aux jeunes forêts feuillues ou mélangées à dominance feuillue. Cette espèce nécessite au minimum deux types de peuplements distincts qui sont situés très près l'un de l'autre et qui lui permettent de combler ses besoins :

- Présence de milieux ouverts (pâturages, champs, clairières) où le sol est nu et où la végétation périphérique possède moins de 10 mètres de hauteur. Ce milieu lui sert pour la parade nuptiale et comme site de repos durant la nuit.
- Présence de peuplements d'alimentation et d'élevage où le sol est nu, humide et peu acide pour la recherche de vers de terre. Les friches et les aulnaies constituent d'ailleurs les meilleurs habitats d'alimentation.

Au parc régional, la Bécasse d'Amérique n'a pas été observée. Le potentiel d'habitat pour cet animal est faible sur tout le territoire parce que les milieux ouverts sont rares voir absents et ce, tant dans le parc qu'en périphérie.

e) Le castor du Canada

Le castor préfère les essences forestières telles que les peupliers, les bouleaux à papier ainsi que les aulnes. Les arbres dont le diamètre est inférieur à 20 centimètres sont les plus recherchés par ce rongeur. Le castor utilise majoritairement les arbres localisés à moins de 30 mètres de la rive, même s'il lui arrive d'utiliser les arbres jusqu'à 100 mètres. Cet animal est intimement lié aux lacs et cours d'eau lorsqu'ils coulent d'une façon permanente.

Sur le territoire à l'étude, aucune présence de castor n'a été notée lors des inventaires. Toutefois, de vieux indices laissent croire que le castor a déjà été présent dans certains secteurs. C'est le cas notamment du lac Amigo.

D'autres intervenants ont notés la présence directe du castor au printemps 2006, au réservoir près du refuge du sentier 33. Des signes de présences ont aussi été constatés en amont du refuge, près d'un vaste milieu humide. Des observations auraient aussi été rapportées dans l'étang au sud du

mont King. On ne note pas de problématique majeure reliée à la présence de castor sur le territoire à l'étude.

2.2.4.8 Potentiel d'habitat pour les autres espèces

A) Amphibiens

Les amphibiens tels les grenouilles et les salamandres nécessitent la présence d'eau au printemps pour y pondre leurs œufs. Au parc régional, on compte trois secteurs de prédilection pour la ponte des amphibiens. Ces secteurs correspondent au lac amigo, aux secteurs inondés causés par les débordements occasionnels de l'émissaire du lac LaSalle et à un milieu humide situé sur la ligne de lots au nord ouest du parc régional.

Aucun fossé d'accumulation d'eau n'a été creusé sur le site à l'étude pour améliorer l'habitat des amphibiens. Notons que ce type de fossés n'accumule de l'eau que de façon temporaire. Ainsi, les fossés d'accumulation d'eau conçus artificiellement ont tendance à s'assécher, ce qui ne permet pas à tous les têtards de devenir mûres et de quitter avant l'assèchement.

Une fois la reproduction printanière complétée, les salamandres et plusieurs rainettes regagnent la forêt pour s'y nourrir et hiberner. De façon générale, les débris ligneux en forêt ainsi que les murets de pierres sont des habitats de prédilections pour ces amphibiens. L'abondance de ces débris, notamment dans les érablières et sur des sols peu acides, constitue un attrait particulier pour ces espèces. Ces débris sont également très utilisés par les tamias rayés, les musaraignes et les couleuvres.

Au total, plus de 15 espèces d'amphibiens sont susceptibles de fréquenter les terres du parc régional.

Tableau 15 - Liste des amphibiens

Nom commun	Nom latin	Habitat correspondant
<i>Urodèles</i>		
Triton vert (elfe)	<i>Notophthalmus viridescens viridescens</i>	Forêts en bordure des lacs
Salamandre maculé	<i>Ambystoma maculatum</i>	Forêts mixte, plus commune en montagne
Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>	Forêts et boisés, à proximité des étangs de ponton
Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>	Cours d'eau à rive pierreuse, forêt
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Forêts humides riches en mousse, étang à castor
Salamandre cendrée	<i>Plethodon cinereus</i>	Forêts de feuillus, forêts mixtes et forêts de conifères
<i>Anoures</i>		
Crapaud d'Amérique	<i>Bufo americanus americanus</i>	Forêts au sol meuble
Rainette versicolore	<i>Hyla versicolor</i>	Bois près des étangs et des marécages
Rainette crucifère	<i>Pseudacris crucifer crucifer</i>	Forêts, étangs à quenouilles, marécages
Grenouille léopard	<i>Rana pipens</i>	Marais, étangs, champs
Grenouille des marais	<i>Rana palustris</i>	Forêt à proximité des étangs à castor et des ruisseaux
Grenouille verte	<i>Rana clamitans melanota</i>	Lacs, étangs, tourbières et marais
Grenouille du Nord	<i>Rana septentrionalis</i>	Lacs, étangs à castor
Grenouille des bois	<i>Rana sylvatica</i>	Forêts de feuillus, forêts mixtes et forêts de conifères
Ouaouaron	<i>Rana catesbeiana</i>	Lacs, étangs, marais, fossés, etc.

B) Reptiles

La majorité des couleuvres est associée à des milieux ouverts comme les friches et certains milieux humides. Considérant la rareté de ces types d'habitats à l'intérieur du Parc régional Dufresne, l'abondance présumée de reptiles est faible. Les secteurs les plus propices aux observations sont situés près du chalet Anne-Piché, là où il y a présence d'affleurements rocheux où les couleuvres peuvent se réchauffer. Les sommets dénudés des montagnes comme on retrouve à l'Aiguille sont également des secteurs propices à l'observation des couleuvres. Les espèces les plus susceptibles d'être observées sont la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata occipitomaculata*), la couleuvre verte (*Liochlorophis (Opheodrys) vernalis*) et la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus edwardsii*). Aucune couleuvre n'a été observée lors des inventaires réalisés en juillet 2006.

Pour leur part, la tortue serpentine (*Chelydra serpentina serpentina*) et la tortue peinte (*Chrysemys picta*) sont les deux espèces de tortues qui peuvent être rencontrées dans les différents plans d'eau présents au parc régional. La tortue des bois (*Glyptemys (Clemmys) insculpta*), une espèce désignée vulnérable par la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, pourrait également être observée dans les aulnaies (peuplement 16) et les forêts en bordure des ruisseaux.

C) Faune aviaire

En raison de sa composition plus ou moins homogène, le milieu naturel du parc régional supporte des populations d'oiseaux principalement forestiers. Les lacs, cours d'eau, forêt feuillue et mélangées matures, ainsi que leur entremêlement, sont des habitats de prédilection pour plusieurs oiseaux. Le parc régional est aussi l'hôte de plusieurs clubs ornithologiques et activités reliées à la faune aviaire (58 espèces).

Il importe de mentionner que le massif forestier présent dans le parc régional constitue un habitat d'intérieur de prédilection pouvant supporter les populations d'espèces forestières qui ne fréquentent pas les milieux ouverts et les lisières. Plusieurs de ces espèces dont la paruline couronnée et le tangara écarlate sont en déclin dans l'Est de l'Amérique du Nord. Le maintien des habitats forestiers d'intérieur constituant le parc régional peut s'avérer primordial pour la conservation des populations régionales de ces espèces.

D) Micromammifères

Les micromammifères englobent les souris, campagnols (mulots), musaraignes, écureuils et taupes. Au total, on compte au minimum 14 espèces différentes qui pourraient trouver refuge au Parc régional. La présence de plusieurs espèces sur le lot est certaine mais difficilement observable ou quantifiable autrement que par des inventaires de piégeage.

2.2.4.9 Habitats fauniques particuliers

La faune et la flore sont les principaux constituants et utilisateurs des milieux naturels. Bien que les éléments fauniques se distribuent généralement sur l'ensemble des habitats naturels disponibles, certains secteurs, de par leur géographie, la nature des peuplements forestiers ou l'absence de perturbation de nature anthropique, peuvent constituer des aires de concentration pour un type de faune en particulier.

Il peut arriver que ces secteurs de forte fréquentation abritent des éléments de la biodiversité qui sont rares, menacés ou vulnérables. En raison de leur apport exceptionnel à la préservation de la faune ou de la flore indigène du Québec et du Canada, ces secteurs peuvent se voir attribuer un statut légal particulier. Ces habitats sont reconnus légalement s'ils se trouvent sur terre publique, mais ils sont aussi considérés comme des habitats particuliers s'ils se trouvent sur terre privée.

Selon le Règlement sur les habitats fauniques (C-61.1, r.0.1.5), ces derniers (si situés sur terre publique) sont définis comme étant des habitats qui rencontrent les caractéristiques et les conditions décrites ci-après pour chacune des espèces. On compte parmi les habitats fauniques particuliers : les héronnières, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, l'habitat du rat musqué, les vasières, etc. **AUCUN HABITAT FAUNIQUE PARTICULIER N'EST RÉPERTORIÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC RÉGIONAL .**

2.2.4.10 Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées

La présence d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées peut être vérifiée en consultant les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Cette banque d'information de référence provinciale au sujet des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées (espèces MVS), ne fait pas mention de la présence de telles espèces pour l'ensemble du parc régional malgré leurs dimensions. Les inventaires in situ n'ont également pas permis de noter la présence de telles espèces fauniques.

Toutefois, cette absence ne peut être reçue comme étant une confirmation absolue de l'absence d'espèces fauniques MVS dans les secteurs étudiés: la liste des espèces MVS étant longue, le CDPNQ n'est mis à jour que périodiquement, et on n'y fait pas de distinction entre une portion de territoire inventoriée ou non.

Selon la liste des espèces MVS provenant du CDPNQ pour la région des Laurentides, une attention particulière devrait être portée à la **Tortue des bois** et à la **Grenouille des marais**. Ces deux espèces sont susceptibles d'être observées sur le territoire à l'étude.

L'habitat de la Tortue des bois correspond aux cours d'eau sinueux aux rives boisées et au fond sablonneux ou rocheux. Elle s'observe dans divers types d'habitat : boisés de feuillus ou mixte. Les aulnaies représentent un habitat préférentiel à protéger. La Tortue des bois est sensible à la pollution, aux perturbations du littoral, aux changements de régime hydrique et aux dérangements humains. La protection de la végétation riveraine sur une largeur de 200 mètres est souhaitée pour assurer le maintien de l'espèce dans son habitat.

Pour sa part, l'habitat de la Grenouille des marais consiste aux eaux claires et fraîches des ruisseaux, rivières lacs et étangs avec de la végétation aquatique entourées de forêts ou de prairies denses. La protection de cette espèce passe par le maintien d'une bande riveraine de 20 m en bordure du plan d'eau où elle est observée et ce mesuré à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. C'est une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

2.2.4.11 Résumé des potentiels d'habitat faunique

La qualité générale du parc régional en tant que refuge pour la faune peut être établie en comparant les éléments positifs et négatifs associés aux habitats fauniques et aux activités de mise en valeur ou d'exploitation touristique présentes sur le site. Ainsi, afin d'améliorer la qualité des habitats fauniques au parc, il faut tendre à diminuer les impacts négatifs (points faibles) de certaines activités sur la faune. De même, les caractéristiques physiques et naturelles du parc peuvent être modifiées afin d'améliorer la qualité des habitats fauniques.

POINTS FORTS

- ❶ La superficie actuelle du parc régional, soit 597 ha, est assez importante pour soutenir à elle seule plusieurs espèces différentes, voir même plusieurs individus d'une même espèce.
- ❷ Les habitats fauniques présents au parc régional sont diversifiés. En effet, on compte des boisés feuillus et résineuses matures, des falaises, des secteurs en régénération, des sentiers, des étangs et d'autres secteurs humides. Cette diversité d'habitats peut soutenir une diversité animale intéressante.
- ❸ La forêt du parc régional est peu fragmentée. L'absence de fragmentation limite l'intrusion d'espèces opportunistes telles l'étourneau sansonnet, le moineau domestique et le vacher à tête brune. Parce qu'ils compétitionnent les oiseaux forestiers pour les sites de ponte, ces espèces diminuent significativement le succès reproducteur des oiseaux forestiers. Aussi, parce que la forêt est continue, non fragmentée et de grande superficie, elle constitue un habitat de prédilection pour plusieurs espèces sensibles à la fragmentation. Enfin, cela diminue les risques de mortalité liés aux accidents routiers, notamment pour la grande faune.
- ❹ Le parc régional possède de nombreux milieux lotiques (cours d'eau de type ruisseau). Ce type de milieu, en plus d'abriter une faune particulière, augmente la qualité des habitats fauniques qui l'entourent en irrigant les sols et en permettant aux animaux de s'abreuver.

- ⑤ Les peuplements forestiers plus rares ou plus âgés, comme les érablières de plus de 70 ans et les peuplements forestiers croissant en bordure des falaises, constituent des habitats pour une variété d'espèces animales et végétales qui est différente de celle pouvant être retrouvée sur d'autres sites plus jeunes ou davantage perturbés. Les falaises sont des habitats relativement rares qui permettent la nidification d'une grande variété de rapaces en plus de servir d'abris à plusieurs mammifères (porc-épic, raton-laveur, ours noir, etc).
- ⑥ Par le passé, les travaux sylvicoles réalisés avec soins ont amélioré la qualité de peuplements forestiers, assurant ainsi la pérennité des habitats fauniques.

POINTS FAIBLES

- ① Les habitats forestiers sont relativement homogènes au niveau de leur âge. En effet, la grande majorité des peuplements forestiers présents, soit 62 % du territoire de Parc régional sont constitués par des érablières dans la classe d'âge de 50 ans (40 à 60 ans) alors que beaucoup de peuplements ayant d'autres appellations sont aussi dominés par les érables du même groupe d'âge. Le parc compte donc relativement peu de peuplements dominés par des essences résineuses qui peuvent servir d'abris pour les animaux durant la période hivernale. Aussi, il n'y a pas de champs ou de terrains en friches d'envergure (30 hectares) qui pourraient accueillir des espèces spécialistes de ces milieux (ex. alouette hausse-col, sturnelle des prés, bruant des prés, etc.)
- ② La fréquentation touristique du parc est sans cesse croissante. Un achalandage trop important peut avoir des impacts majeurs sur la quiétude du site. Cette quiétude est souvent nécessaire afin de favoriser le maintien et l'évolution des populations animales, spécialement lors de périodes critiques comme l'hiver et les migrations automnales et printanières. Par exemple,
 - Les sentiers de ski de fond et de raquette qui sillonnent les sommets peuvent nuire aux orignaux en période hivernale.
 - Les activités d'escalade sur les falaises peuvent nuire à la nidification de certains espèces d'oiseaux et à la quiétude d'espèces qui hibernent ou hivernent (ex. chauve-souris, ours, porc-épic, etc.).

- ③ Les sentiers de vélo de montagne peuvent causer l'érosion des sols et l'endommagement de certains habitats, notamment les milieux humides.
- ④ La réglementation actuelle concernant la sylviculture peut entraîner des effets négatifs sur certaines espèces animales à long terme. Par exemple, le vieillissement du couvert forestier peut occasionner une perte d'habitat d'alimentation pour les cervidés et l'ours noir et une diminution des habitats d'élevage pour la gélinotte.
- ⑤ L'acceptation des chiens dans le parc occasionne un dérangement certain pour la faune indigène.

(<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/faune/chien/chien.pdf>)

2.2.5 Les paysages

Les fortes dénivellations et les falaises créent un magnifique paysage tout en contraste, entre l'horizontalité de la vallée et la verticalité des parois rocheuses des monts. Le panorama qui s'offre à partir des sommets est hors de l'ordinaire. À plus petite échelle, de nombreux blocs erratiques se dressent sur le sol, constituant un vestige frappant des glaciations passées. Le site du parc régional, en plus d'offrir un cadre visuel enchanteur, consitute par la présence de ses parois et blocs erratiques le lieu par excellence au Québec pour la pratique de l'escalade.

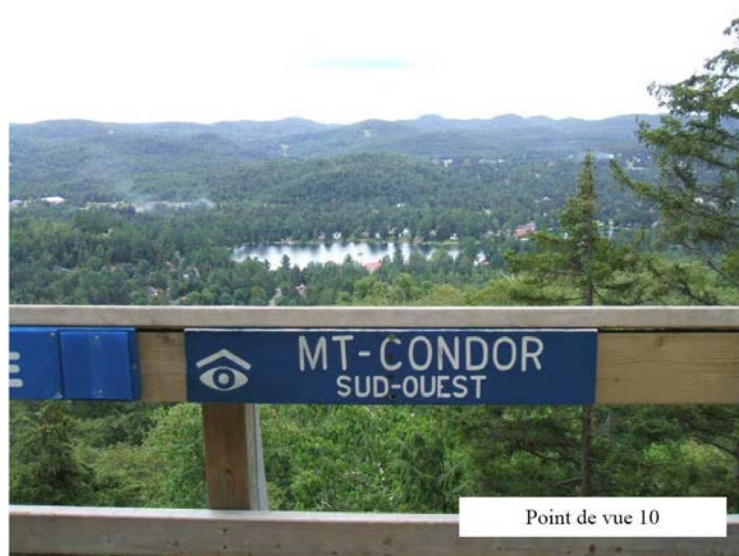


Photo : Horizon Multiresource

(insérer carte 8 – Milieu naturel)

2.2.6 Cadre bâti

Très peu de bâtiments se retrouvent à l'intérieur du parc actuel. En effet, à Val-Morin il n'y a aucun bâtiment sur les propriétés municipales, à l'exclusion des structures d'une vieille maison de ferme au lac Amigo.

À Val-David, l'aire d'accueil du chemin Condor s'est dotée récemment d'un chalet de service. Baptisé « Chalet Anne-Piché » en mémoire d'une conseillère municipale impliquée au dossier, le bâtiment aménagé en 2005 possède une superficie de plancher de 220 mètres carrés. Doté d'une architecture rustique, construit de matériaux nobles, le chalet sert de bureau au personnel, permet aux usagers de se restaurer, de louer des équipements de plein air et d'utiliser les blocs sanitaires. La capacité d'accueil du chalet est de 60 personnes.

L'aire de stationnement peut recevoir 90 automobiles. Un garage adjacent d'une superficie de 25 mètres carrés abrite quelques machineries d'entretien. Notons finalement qu'un relais a été construit en 1999 en bordure de la piste les 2 Vals et de l'ancien barrage de retenue des eaux et d'une piste de raquette. Quelques travaux de rénovation ont récemment été réalisés pour isoler et réparer le relais. Une toilette sèche se trouve à l'arrière du relais.

Un second relais se trouve au sommet du mont Condor ouest. Une tente prospecteur a été établie en retrait du belvédère.

À ce bilan du cadre bâti, il faut ajouter les éléments d'intérêts situés dans le périmètre immédiat du parc sur le territoire de la municipalité de Val-Morin. Prenons note en ce sens du centre d'accueil de ski de fond du Far Hills, de la petite Gare de Val-Morin Station et du stationnement du lac Raymond.

Le Centre de ski Far Hills c'est un stationnement de 350 places, un restaurant de 175 places et une boutique de réparation et de location.



2.2.7 Accessibilité, activités et réseaux

Dans la MRC des Laurentides, il s'agit du deuxième plus grand réseau de sentiers après celui de Mont-Tremblant/Domaine Saint-Bernard. À Val-David/Val-Morin, la renommée du réseau des sentiers et des activités se base depuis de nombreuses années principalement sur la pratique de l'escalade et du ski de fond. Plus récemment, les activités de vélo de montagne, de la marche et de la raquette sont en émergence.

L'analyse de la situation actuelle du réseau de sentiers récréatifs, des activités pratiquées et de l'accessibilité au territoire est fort complexe. Il s'agit en fait d'un domaine où les responsabilités sont morcelées parmi plusieurs intervenants nécessitant ainsi un grand besoin de concertation. Heureusement, certaines décisions politiques prises par les deux municipalités ont fait en sorte que nous retrouvons sur le territoire étudié que des activités non motorisées évitant ainsi les problèmes aigus de cohabitation.

À première vue, l'image qui se dégage du réseau est fort impressionnante : diversité des activités, ampleur du réseau, grande étendue territoriale. Toutefois, la multiplication des gestionnaires, leur confrontation dans la gestion du territoire nous font voir l'envers du décor. La permanence des sentiers n'est pas solide et l'offre de service est éparpillée.

Pour dresser le portrait, deux tableaux des activités de plein air sont élaborés par type de gestion de territoire selon la situation de novembre 2005 à avril 2006 et d'avril 2006 à octobre 2006.

Tableau 16 - Type de gestion de novembre 2005 à avril 2006

Type de gestion	Activités	Description	Sous-total de longueur En km de sentier
A. Gestion municipale sur territoire public à Val-David (Équipe de Gilles Parent)	Ski de fond Raquette	Ex. : La Yéti .7 km	16.48 km
B- Gestion municipale sur territoire privé périphérique à Val-David (Équipe de Gilles Parent)	Ski de fond Randonnée nordique	Ex. : Sentier de ski de fond La Potier	28.88 km
C. Gestion déléguée à une OBNL sur territoire public à Val-David et Val-Morin (Corporation du Parc linéaire du P'tit train du Nord)	Randonnée piétonnière Ski de fond Raquette	Ex. : Sentier Gilles-Leroux	9.38 km
D. Gestion déléguée à une OBNL sur territoire public à Val-Morin	Randonnée nordique	Ex : Sentier Gillespie	
E. Gestion déléguée à une OBL sur territoire public à Val-Morin (Auberge Far Hills)	Ski de fond Raquette	Ex. : Sentier de ski de fond Maple Leaf	19.92 km
F. Gestion privée sur territoire privé périphérique à Val-Morin (Auberge Far Hills)	Ski de fond Randonnée nordique	Ex. : Sentier de ski de fond Iceberg	10.31 km
G. Gestion par une OBNL sur territoire privé périphérique à Val-Morin (Club de plein air de Val-Morin)	Ski nordique Raquette	Ex. : Sentier de ski de fond Whizzard	8.07 km
Total			93.04 km

INSÉRER CARTE 9 – Type de gestion de novembre 2005 à avril 2006

Tableau 17 - Type de gestion d'avril 2006 à octobre 2006

Type de gestion	Activités	Description (à compléter)
A. Gestion municipale sur territoire public à Val-David	Randonnée pédestre Vélo de montagne Escalade	Ex. : La Maple Leaf
B- Gestion municipale sur territoire privé périphérique à Val-David	Randonnée pédestre Vélo de montagne	Ex. : La 2 Vals
C. Gestion déléguée à une OBNL sur territoire public à Val-David et Val-Morin	Randonnée piétonnière Vélo de route	Ex. : Parc linéaire Le P'tit train du Nord
D. Gestion municipale sur territoire public à Val-Morin	Randonnée piétonnière Vélo de route Vélo de Montagne Escalade	Ex. : Sentier Gilles Leroux Ex : Sentier Sud-ouest
E. Gestion déléguée à une OBL sur territoire public à Val-Morin		
F. Gestion privée sur territoire privé périphérique à Val-Morin	Vélo de montagne Randonnée pédestre	Ex. : Sentier Pemberton
G. Gestion par une OBNL sur territoire privé périphérique à Val-Morin	Randonnée pédestre Escalade	Ex. : Sentier Whizzard

La carte 10 « Réseau de ski de fond et de raquette Parc régional » produite en décembre 2005 illustre géographiquement l'état de situation.

Quand à la carte 11 « Entrées non surveillées » publiée en mars 2005, elle démontre la multiplication des points d'entrée au territoire.

Insérer carte 10 « Réseau de ski de fond et de raquette Parc régional » produite en décembre 2005 illustre géographiquement l'état de situation.

Insérer carte 11 « Entrées non surveillées » publiée en mars 2005

2.3 Analyse de la demande et de l'offre

2.3.1 Analyse des tendances générales de la demande

Cette section présente les tendances générales qui marquent l'évolution du marché du loisir en général et permet de détailler la demande potentielle pour des activités de plein air qui sont présentes ou qui pourraient être développées au Parc régional.

Les sports les plus populaires au Canada selon le sexe

Selon une étude de CROP¹, les sports les plus populaires au Canada sont sensiblement les mêmes chez les hommes et les femmes pour les positions les plus élevées de la liste. Ils tendent ensuite à varier selon le sexe pour les sports qui se situent en bas de liste. En tête de liste, les deux groupes nomment **le vélo** (43% pour les hommes et 31% pour les femmes) et **la natation** (45% pour les femmes et 40% pour les hommes) comme sports les plus pratiqués

Cependant, les sports se situant à des échelons inférieurs de la liste présentent des différences de préférence selon le sexe. **Les hommes préfèrent les sports d'équipe** comme le soccer et le baseball. Ils apprécient aussi les sports de contact comme le hockey et le football. De leur côté, **les femmes préfèrent davantage les sports individuels** comme le patin à roues alignées et le ski alpin. Elles ont aussi plus tendance à s'adonner à des sports favorisant l'activité cardio-vasculaire comme l'aérobic et le ski de fond.

¹ Janvier 2006, <http://www.sportdecision.com/modules/news/article.php?storyid=65>

Tableau 18 - Les 15 sports les plus pratiqués au Canada en 2005 selon le sexe

HOMMES	FEMMES
Vélo 43 %	Natation 45 %
Natation 40 %	Vélo 31 %
Pêche 32 %	Randonnée pédestre 30 %
Golf 31 %	Aérobic 18 %
Randonnée pédestre 28 %	Musculation 17 %
Musculation 23 %	Patinage sur glace 16 %
Patinage sur glace 21 %	Quilles 16 %
Course à pied 19 %	Pêche 15 %
Hockey 18 %	Course à pied 15 %
Quilles 17%	Golf 13 %
Soccer 16 %	Patin à roues alignées 10 %
Baseball 15 %	Badminton 10 %
Véhicule tout-terrain 13 %	Volleyball 9 %
Basketball 13 %	Ski de fond 8 %
Football 12 %	Ski alpin 8 %

Les sports les plus populaires au Canada selon l'âge

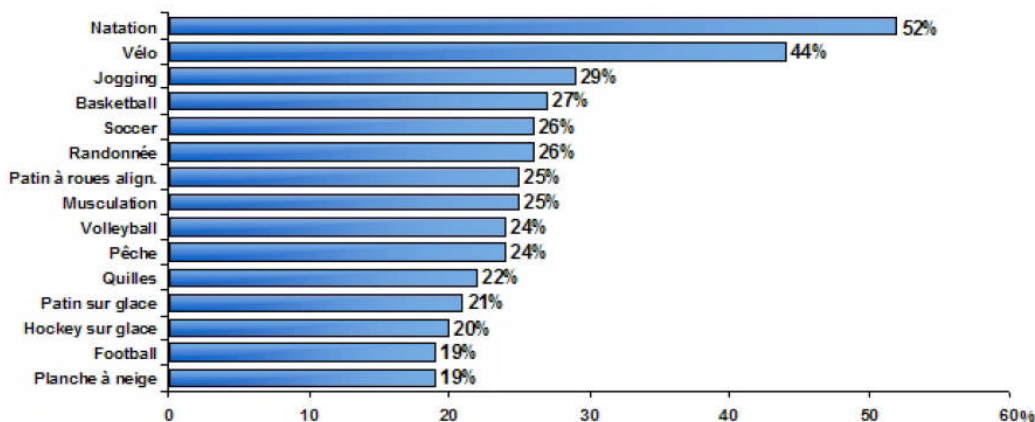
Selon une étude de CROP², le mode de vie et les préférences des individus tendent à changer en fonction de leur âge. À titre d'exemple, l'intérêt envers certaines activités sportives, de même que la pratique de celles-ci, varient au fil du temps selon l'âge des individus.

Quelques activités sportives semblent particulièrement appréciées par la totalité des Canadiens, et ce, peu importe leur âge. En effet, la natation et le vélo sont des sports peu coûteux et accessibles qui semblent convenir à l'ensemble des Canadiens. Toutefois, en excluant ces activités sportives appréciées de tous, on remarque que la nature des sports et l'environnement dans lequel ils sont pratiqués divergent selon l'âge des individus.

² <http://www.sportdecision.com/modules/news/article.php?storyid=65>

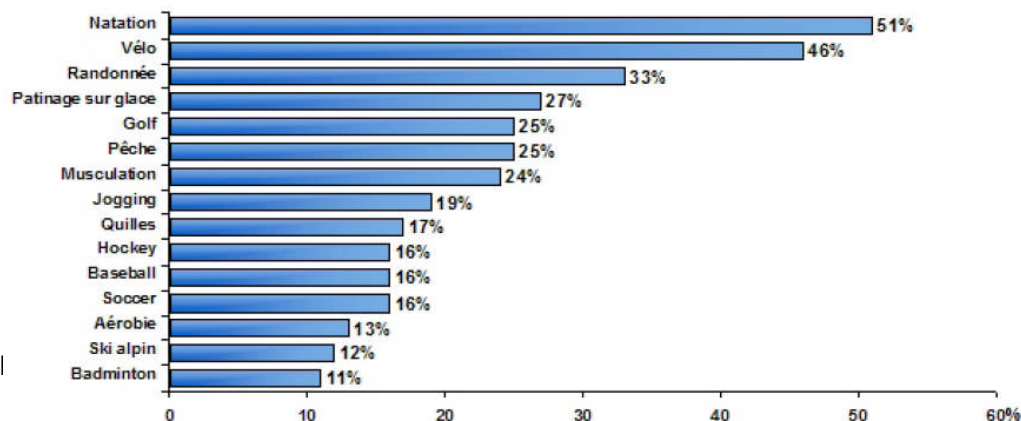
Les 15 et 24 ans

Les individus âgés entre 15 et 24 ans favorisent les sports d'équipe incitant l'activité cardiovasculaire. De plus, cette génération apprécie certains sports qui ont vu le jour en même temps qu'elle tels que le patin à roues alignées et la planche à neige.



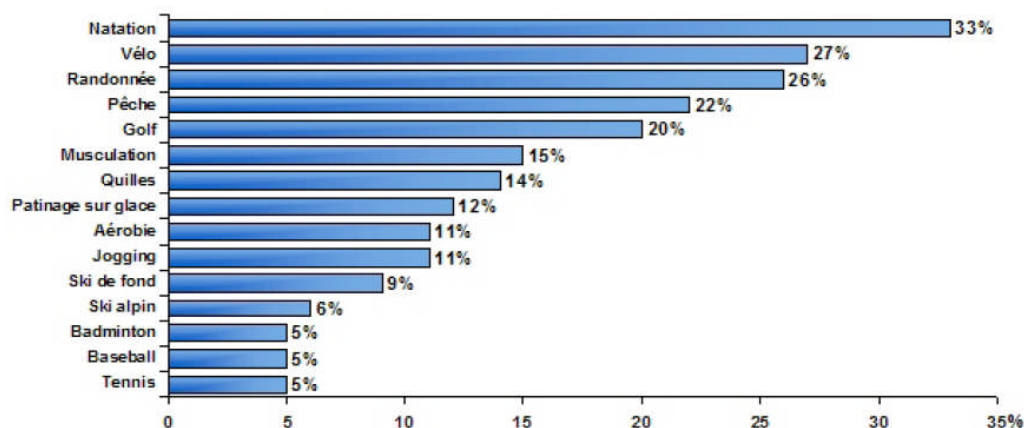
Les 25 et 44 ans

Les activités sportives pratiquées par les individus âgés entre 25 et 44 ans sont très variées. En fait, les membres de ce segment pratiquent une panoplie de sports et ne favorisent pas un type d'activités en particulier. La liste des sports les plus populaires se compose autant d'activités de détente, comme la pêche et les quilles, que de sports nécessitant des efforts cardiovasculaires soutenus comme le jogging et l'aérobic.



Les plus de 45 ans

Les activités de détente pratiquées en plein air sont très populaires auprès des individus âgés de plus de 45 ans. En effet, la randonnée pédestre, la pêche et le golf se retrouvent parmi les 5 activités sportives les plus populaires alors qu'ils sont pratiqués par plus de 20 % des individus de ce segment. Par ailleurs, on remarque que les sports individuels comme le ski de fond et le ski alpin sont également particulièrement appréciés. Finalement, ce groupe d'âge affectionne particulièrement les sports de raquette, tels le tennis et le badminton.



Parmi les tendances globales des clientèles qui conditionnent le développement des activités de plein air, mentionnons aussi les points suivants :

► **La place prépondérante des « baby boomers » sur le plan sociodémographique.**

Ce bassin de population n'est par contre pas homogène et l'on doit distinguer les cohortes d'âge avec des enfants à la maison (45 ans et moins) de celle qui se compose de couples âgés entre 46-54 ans et qui n'ont plus d'enfants à la maison. Ceux-ci disposent de revenus discrétionnaires plus élevés et ont plus de temps libre.

► **La progression constante des personnes âgées de 55 ans, plus actives et en santé,** qui recherchent des activités de plein air sécuritaires et accessibles à proximité de leurs lieux de domiciles.

► Dans le marché du Grand Montréal métropolitain, il faut bien distinguer les clientèles en particulier en fonction de **leurs lieux de résidence (proximité des sites récréatifs) et en fonction de leur mobilité par automobile** (40 % des résidents n'ont pas d'auto) car ce sont les deux facteurs qui influencent directement l'achalandage en matière de plein air.

- ▶ **Les familles avec des adolescents à la maison (39 - 45 ans)** et les **familles avec de jeunes enfants (30 - 38 ans)** sont davantage influencées par les besoins des enfants et la distance dans le choix des destinations. Ce dernier segment de clientèle bien que moins nombreux que les générations précédentes est stratégique car il représentera le bassin de clientèle au cours des dix prochaines années. Elle a grandi avec les jeux vidéos, le multimédia et Internet et ses connaissances en matière de nouvelles technologies vont orienter ses choix d'activités, tant de sorties que de divertissements.

Les sections suivantes présentent la demande détaillée et l'offre selon certaines activités actuelles et potentielles pour le parc régional.

2.3.2 Vélo et vélo de montagne

2.3.2.1 Vélo

Au Québec

La pratique du vélo est fort répandue au Québec, selon les données de Vélo-Québec. Au-delà de la moitié des Québécois âgés entre 6 et 74 ans (54 %) ont fait du vélo durant l'année 2000. Le bassin d'adeptes totalise 3,5 millions de personnes. Le taux de pratique est demeuré stable entre 1995 et 2000 dans l'ensemble de la population québécoise mais on remarque une baisse de l'activité chez les plus jeunes et une hausse importante chez les personnes âgées de plus de 55 ans.

Tableau 19 - Pratique du vélo au Québec selon les groupes d'âge (1995 et 2000)

GROUPES D'ÂGE	1995	2000
18-24 ans	76 %	58 %
25-34 ans	67 %	58 %
35-44 ans	55 %	60 %
45-54 ans	47 %	44 %
55-64 ans	34 %	41 %
65-74 ans	12 %	21 %

Source : Vélo-Québec

D'autres données intéressantes permettent de qualifier la pratique du vélo au Québec :

- Près de la moitié des déplacements de cyclistes québécois (46 %) se font sur des voies où la circulation automobile est exclue soit les pistes cyclables et les sentiers en montagne ou en forêt. Presque autant des déplacements (42 %) sont effectués sur des rues ou des routes à faible circulation.
- Un volet de l'étude sur le vélo en 2000 a permis de quantifier la propension à fréquenter les pistes cyclables les plus connues au Québec. La proximité des pistes cyclables dans un rayon accessible pour la population de la grande région de Montréal est un facteur clé qui influence l'achalandage des réseaux et des pistes cyclables. Le tableau suivant détaille les résultats pour ces principales pistes cyclables.

Tableau 20 - Fréquentation des pistes cyclables au Québec, 2000

PISTES CYCLABLES	RÉGION	NOMBRE DE KM	CYCLISTES QUÉBÉCOIS AYANT FRÉQUENTÉ (%)
Réseau cyclable de l'Île de Montréal	Montréal	66 km	17 %
Parc linéaire le P'tit Train du Nord	Laurentides	218 km	9 %
Canal de Chambly et la Montérégiade	Montérégie	70 km	5 %
Corridor des Cheminots	Québec	22 km	5 %
Estriade (entre Granby et Waterloo)	Cantons-de-l'Est	21,5 km	4 %
PISTES CYCLABLES	RÉGION	NOMBRE DE KM	CYCLISTES QUÉBÉCOIS AYANT FRÉQUENTÉ (%)
Véloroute des Bleuets	Saguenay-Lac-Saint-Jean	256 km	3 %
Grandes fourches	Cantons-de-l'Est	115 km	2 %
Petit Témis	Bas-Saint-Laurent	130 km	2 %
Parc linéaire des Bois-Francs	Centre-du-Québec	84 km	1 %

Source : Vélo Québec

Le tableau suivant présente les plus récentes données de la fréquentation en vélo sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord de mai à octobre 2004. Toutefois quelques imprécisions et aberrations s'y retrouvent.

Tableau 21 - Fréquentation vélo sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord

PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD RAPPORT DE FRÉQUENTATION VÉLO									
Fréquentation Saison 2004									
	Parc Rivière- du-Nord	Mt-Rolland	Ste-Agathe	Mt-Tremblant	Nominingue	Mt-Laurier	Total mois	PLBL	Corridor
Mai		4 700 *	1 174	6 085	2 167	8 581	22 707	10 345	
Juin		13 000 *	3 395	24 145	6 257	23 900	70 697	38 236	3 000
Juillet		24 000 *	18 000 *	45 080	14 077	25 836	126 993	40 343	6 200
Août		23 446	17 000 *	45 000 *	14 708	29 704	129 858	37 064	6 243
Septembre		12 842	1 500	7 800 *	6 827	34 527	63 496	27 505	1 510
Octobre		4 723	231	2 584	1 866	12 076	21 480	5 274	
Total		94 000 *	41 300	130 694	45 902	134 624	529 231	158 767	16 953
%		18%	16%	25%	9%	25%	100%		

FRÉQUENTATION SAISON 2003							
	Parc Rivière- du-Nord	Mt-Rolland	Ste-Agathe	Mt-Tremblant	Nominingue	Mt-Laurier	Total mois
Mai	2 500	2 500	1 450	1 500	700	700	9 350
Juin	20 500	17 500	15 000	17 000	5 500	6 530	82 030
Juillet	28 000	25 500	18 000	23 500	10 500	8 720	114 220
Août	24 000	17 000	17 000	24 500	15 000	16 000	113 500
Septembre	16 000	12 600	10 000	15 000	10 000	10 000	73 600
Octobre	3 500	7 800	1 500	3 500	2 000	2 000	20 300
Total	94 500	82 900	62 950	85 000	43 700	43 950	413 000
%	23%	20%	15%	21%	11%	11%	100%

VARIATION 2003/2004							
	Parc Rivière- du-Nord	Mt-Rolland	Ste-Agathe	Mt-Tremblant	Nominingue	Mt-Laurier	Total mois
Écart 2004/2003	-500	-189	-21 650	45 694	2 202	90 674	116 231
Variation %	-0,5%	-0,2%	-34,4%	53,8%	5,0%	206,3%	28,1%

2.3.2.2 Vélo de montagne

Au Québec

La pratique du vélo de montagne³ est en constante évolution au Québec. Ce sport, régi par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) tout comme le vélo de route, le vélo sur piste, le cyclocross et le vélocross, compterait quelque 4695 membres affiliés, dont 276 dans les Laurentides.

La FQSC s'intéresse au développement tant compétitif que récréatif du vélo de montagne. À ce dernier titre, elle :

- ▶ s'intéresse à l'aménagement de sentiers de vélo de montagne à travers le Québec;
- ▶ forme des guides qui peuvent encadrer des pratiquants du vélo de montagne dans les sentiers;
- ▶ offre aussi l'adhésion aux individus et l'affiliation aux clubs intéressés à la pratique récréative du vélo de montagne.

Les membres récréatifs ne compétitionnent pas, optant plutôt pour la randonnée en sentiers, seul ou en groupe. La licence récréative leur permet de bénéficier d'une couverture d'assurance accident, du remboursement de certains frais médicaux et soins dentaires suite à un accident.

En raison de son relief accidenté, le territoire du parc régional est fort recherché par les adeptes de vélo de montagne. On peut y observer deux formes de pratique. La première est encadrée par le club local alors que la seconde semble plutôt libre et informelle.

³ Activité d'aventure de plein air dure selon la Commission canadienne du tourisme dans « Touristes canadiens adeptes de l'aventure de plein air dure » 2003, page 1.

Le BMX

Le BMX est un sport hautement technologique faisant appel à des habiletés très développées d'équilibre et de coordination. Faire du BMX, c'est rouler et compétitionner en même temps que d'autres coureurs sur une piste en terre battue.

Le BMX connaît un essor et un développement important depuis les cinq dernières années. Cet essor sera accéléré avec l'intégration de la discipline officiellement aux Jeux olympiques de 2008. Aussi, la Fédération québécoise des sports cyclistes qui régit la discipline demande à être intégrée aux Jeux du Québec de 2010.

Comment le BMX peut-il s'insérer dans le développement du Parc régional? L'infrastructure que demande cette discipline (piste en terre battue) s'harmoniserait fort bien avec le développement futur du parc.

De plus, comme le BMX constitue une base de développement pour les athlètes qui pratiquent le vélo de montagne, cette nouvelle discipline pourrait compléter la programmation du CVM de Val-David. Les coûts d'aménagement d'une piste varient entre 15 000 \$ et 20 000 \$.

Dans le parc régional : pratique encadrée

La pratique encadrée est sous la responsabilité du Club de Vélo de montagne de Val-David, organisme sans but lucratif voué à la promotion de la pratique sécuritaire du vélo de montagne dans les sentiers du parc régional. Depuis 1999, le CVM Val-David a contribué à l'essor et au développement du vélo de montagne dans les Laurentides et au Québec. Il compte 110 membres en 2005. De ce nombre, 36 proviennent de Val-David, 4, de Val-Morin, 60 des Laurentides et 10 de d'autres villes.

Forts de l'appui du député, du conseil de la municipalité de Val-David et des commanditaires, les membres du conseil d'administration, les jeunes cyclistes, les athlètes élités et tous les bénévoles propagent la passion du vélo de montagne auprès des jeunes et moins jeunes.

De la formation technique et des sessions d'entraînement supervisées par des entraîneurs qualifiés assurent un apprentissage adéquat des habiletés techniques et ce pour une pratique agréable et sécuritaire du vélo de montagne. Des compétitions d'envergure provinciale organisées à Val-David et la participation des athlètes du club aux coupes Québec stimulent le désir des jeunes et moins jeunes à se surpasser.

Le club de vélo de montagne Val-David et le programme plein air de l'école primaire utilisent les sentiers suivants : 25-33-1-17-19-21-3-9-11-5(N)-5(B)-A-B-C. Le club est certes prêt à voir ses parcours modifiés. Comme beaucoup de temps a été consacré ces dernières années à l'amélioration des pistes, il demande que les modifications soient progressives et faites en concertation.

Dans le parc régional : pratique libre

Il n'est pas rare de voir des sportifs arriver dans le stationnement du parc régional avec un vélo de montagne sur leur véhicule. Sont-ils membres du club de vélo de montagne de Val-David? Viennent-ils s'entraîner en dehors de l'horaire prévu? Nul ne le sait! Ce que l'on sait par ailleurs, c'est que cette pratique existe bel et bien et qu'elle est actuellement hors de contrôle en raison, notamment, des nombreux accès au territoire.

Dans le domaine des assurances, le vélo de montagne représente une activité à risque élevé. Cette question s'avère fort complexe surtout pour les gestionnaires. Un propriétaire qui est aussi gestionnaire peut obtenir une couverture de responsabilité civile de son assureur. La Fédération québécoise

des sports cyclistes offre une couverture d'assurance de responsabilité civile aux membres individuels en cas d'absence ou d'insuffisance de couverture, ainsi qu'aux clubs, aux associations régionales et aux événements à but non lucratif sanctionnés par la Fédération.

La couverture s'applique exclusivement aux activités reconnues par la Fédération, soit l'entraînement et les compétitions sanctionnées par la Fédération. La pratique récréative en vélo de montagne telle que désignée par la Fédération est aussi incluse.

2.3.3 Randonnée pédestre et piétonnière

Au Québec, on évalue le nombre d'adeptes de la randonnée pédestre à un peu plus de 970 000 personnes⁴ soit un taux de pratique de 16,8 % au sein de la population québécoise. Les randonneurs se répartissent entre les amateurs de courte randonnée (3 heures à une journée) soit 675 000 individus, et ceux qui font de la longue randonnée (plus d'une journée avec nuitée), soit 290 000 individus.

Les caractéristiques des adeptes de la randonnée sont les suivantes :

- o Les principaux bassins de randonneurs se trouvent dans les régions de Montréal et de Québec en raison du poids démographique de ces deux régions métropolitaines.
- o La pratique est bien répartie selon les sexes des adeptes et elle est avant tout réalisée par des clientèles âgées de 44 ans et moins à la fois pour la courte randonnée (68,0 %) et la longue randonnée (76,1 %).
- o Le profil des adeptes démontre qu'il s'agit d'une clientèle éduquée (avec formation collégiale et universitaire) et qui dispose de revenus moyens à élevés.
- o Le nombre de jours consacrés à la pratique de la courte randonnée est de 14,5 jours en moyenne dont 9,7 sont effectués au Québec soit les deux tiers.
- o Actuellement, les lieux de pratique fréquentés par les randonneurs de courte durée sont avant tout les parcs nationaux : Mont-Tremblant (15

⁴ La randonnée pédestre au Québec, Rapport final, Zins Beauchesne, Mars 2001

%), Mont-Saint-Hilaire (11 %), Parc du Mont-Orford (9 %), Parc du Mont-Saint-Bruno (9 %) et Parc de la Mauricie (6 %).

À la question « Les animaux domestiques sont-ils admis dans les parcs » ? La réponse est non, les animaux domestiques ne sont pas admis dans les parcs tant nationaux que québécois.

- o Les randonneurs québécois de courte durée préfèrent avant tout un sentier dédié uniquement à la pratique pédestre (60 %) tandis que 35 % préfèrent une piste multifonctionnelle. Les éléments jugés intéressants en termes de lieu de pratique et d'aménagement sont les suivants : les points de vue (36 %), le cadre naturel (30 %), le calme et la tranquillité des parcours (18 %), la qualité de l'entretien du sentier (13 %) et la qualité du balisage et la sécurité (11 %).

Selon un récent sondage⁵, la marche demeure l'activité de plein air estivale la plus populaire (45 %) des Québécois âgés de 18 ans et plus. Notons toutefois que le terme marche est générique et ne réfère pas nécessairement à la randonnée pédestre proprement dite. Les résultats de ce sondage démontrent également que la randonnée en nature est pratiquée par 7 % des Québécois lors de la saison estivale 2004. Mentionnons que les résultats de ce sondage présentent les deux activités les plus pratiquées par les Québécois ; ce qui fait en sorte de diminuer les taux de pratique de certaines activités moins populaires parmi la population.

2.3.4 Camping

La demande en matière de camping est en hausse notamment en raison de l'essor d'activités de plein air et d'aventure douce comme en font foi les données pour la randonnée pédestre et le cyclotourisme. La Fédération québécoise de camping et de caravaning estime que plus de 120 000 ménages ont campé au Québec en 2000. Il s'agit d'une augmentation de 19 % par rapport à 1997.

La pratique du camping est répandue dans toutes les couches de la population mais le cycle de pratique varie selon l'âge des adeptes. Ainsi, les adeptes du camping sous la tente sont plus jeunes (37 ans en moyenne) tandis que ceux

⁵ Réalisé par le Réseau de veille en tourisme auprès de la population adulte québécoise entre le 10 et le 13 septembre 2004.

qui campent en roulotte sont un peu plus âgés (44 ans). Les adeptes de la caravane sont encore plus âgés (53 ans en moyenne).

La récente étude sur les activités de plein air estival réalisées par les Québécois démontre que le camping se situe au quatrième rang des activités les plus pratiquées (9 %) lors de la saison estivale 2004.

2.3.5 Ski de fond, raquette et télémark

La participation des Canadiens au ski de fond se chiffre à 4,1 % au sein de la population âgée de 12 ans et plus en 2002, soit un bassin de plus d'un million d'adeptes. Spécifiquement, pour le Québec, on estime que la demande totalise 368 800 adeptes, soit 34,5 % de la demande canadienne. Les taux de participation à cette activité hivernale varient selon les groupes d'âge à l'échelle canadienne comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau 22 - Pratique du ski de fond selon les groupes d'âge au sein de la population au Canada et au Québec en 2002

GROUPES D'ÂGE	VOLUME D'ADEPTES AU CANADA	RÉPARTITION EN %	VOLUME D'ADEPTES AU QUÉBEC	RÉPARTITION EN %
12-17 ans	57 700	5,4 %	19 800	5,4 %
18-24 ans	101 600	9,5 %	35 000	9,5 %
25-34 ans	151 800	14,2 %	52 300	14,2 %
35-49 ans	382 700	35,8 %	131 900	35,8 %
50-64 ans	241 600	22,6 %	83 400	22,6 %
65 ans et plus	134 700	12,6 %	46 400	12,6 %
Total	1 070 100	100 %	368 800	100 %

Source : Conseil canadien du ski et estimations du Groupe DBSF pour la population québécoise

D'autres constats sont intéressants en termes de profil de la demande pour le ski de fond :

- o Dans la région de Montréal, on estime que le volume d'adeptes se chiffre à 165 700 skieurs de fond, en hausse par rapport à 2001 (124 700) ; le marché montréalais compte davantage de skieurs de fond que dans les autres grandes villes canadiennes.

- o Le profil des skieurs est composé de consommateurs éduqués, 34,6 % ayant un diplôme collégial ou universitaire.
- o La majorité des skieurs disposent de revenus élevés par ménage soit entre 50 000 \$ et 74 999 \$ (27,4 %) et 24,5 % de plus 75 000 \$. Ils sont avant tout propriétaire de leur maison et occupent un emploi à temps plein.

Depuis quelques années, le ski de randonnée et la raquette sont deux activités hivernales qui ont gagné en popularité. Selon une récente enquête réalisée par le Réseau de veille en tourisme sur la pratique des activités de plein air des Québécois en 2004, 15 % des Québécois pratiqueraient le ski de randonnée alors que 6 % s'adonneraient à la raquette. Ces taux de pratique sont établis auprès de la population adulte de 18 ans et plus. Aussi, lors d'une étude effectuée en 2003 par la Fédération des pourvoiries du Québec sur le plein air, la raquette occupait la deuxième place parmi les activités hivernales offertes dans les pourvoiries et arrivait en tête de liste parmi les activités hivernales à mettre en priorité pour le développement. Le tableau qui suit donne le bilan des ventes de l'hiver 2005 et 2006.

Tableau 23 - Bilan des ventes – Hiver 2005 et hiver 2006

	Hiver 2004-2005	Hiver 2005-2006	
		Val-David	Far Hills
Billet quotidien			
Ski fond	1114	+ 3756	
Raquette	1220	+ 2582	
Groupe	112		
Saison Résident / Non résident Commerciale	88	Rés. = 520 Non-rés. = 85	
Annuelle Résident / Non-résident Commerciale	443	N/A	N/A
Carte réseau RSFL	88	N/A	N/A
TOTAL	3065	+ 6338	

Compte tenu des prévisions démographiques dans les marchés visés par le Parc régional, on peut croire que le ski de fond sera en croissance d'ici les dix prochaines années en raison de la croissance des cohortes d'âge entre 45 et 64 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus.

Pour sa part le télémark, technique ancestrale du ski nordique, connaît un regain d'intérêt. De plus en plus d'adeptes de ce sport lié à un possible « retour aux sources » ou « retour à la nature » empruntent les pistes des centres dits alpins. On les reconnaît par leur allure majestueuse. Le télémark : une façon de skier « traditionnelle » norvégienne qui allie grâce, beauté et efficacité.

2.3.6 Glissade sur neige

Parmi d'autres activités hivernales envisageables pour le parc régional ou à proximité, mentionnons la glissade sur neige. Cette activité est également populaire parmi la population et nécessite très peu d'équipements pour les adeptes. La glissade sur neige rejoint 3 % des adultes qui effectuent des activités de plein air hivernal, sans compter qu'elle s'adresse à toute la famille.

2.3.7 Ornithologie

En 2002, il y avait environ 300 000 ornithologues amateurs québécois⁶. Pour ce qui est du Canada, aucune statistique ne permet d'en estimer le nombre. Par contre, aux États-Unis, l'American Birding Association estime qu'il y avait en 1996, 50,4 millions d'ornithologues amateurs⁷. D'ailleurs, cette activité de loisir aurait augmenté de 155 % entre 1982 et 1996 aux États-Unis.⁸ Au Québec, l'AQGO estime que la pratique est aussi en croissance. L'augmentation des participants aux activités ornithologiques, la croissance des ventes de la revue « Québec Oiseaux » et la hausse de la fréquentation des principaux sites ornithologiques québécois constituent des arguments avancés par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO).

La pratique de l'ornithologie demeure très accessible au public. Il suffit d'avoir une paire de jumelle et un guide d'identification des oiseaux pour pratiquer l'activité à très peu de frais. De plus, il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour observer la faune avienne. Le boisé ou le parc du quartier peut être un site d'observation de choix.

Par ailleurs, selon la Commission canadienne du tourisme, l'observation d'oiseaux attire 22% des adeptes de l'aventure de plein air douce. Ce qui place l'activité au 3^e rang après le ski alpin et l'observation des baleines.⁹

2.3.8 Via Ferrata, escalade et hébertisme aérien

En quelques années, le nombre de sites offrant des sentiers aériens en forêt de type « arbre en arbre » s'est accru à travers le monde¹⁰. Les premiers sites québécois ont vu le jour en 2002 et on en dénombre une dizaine aujourd'hui.

⁶ Caron-Malenfant, J., Hince, A.-M. et Roussin S., Étude sur le potentiel touristique de l'ornithologie au Québec, UQAM, 1998.

⁷ Site Web American Birding Association : <http://www.americanbirding.org>.

⁸ Site Web American Birding Association : <http://www.americanbirding.org>.

⁹ Touristes canadiens adeptes de l'aventure de plein air douce. Analyse spéciale de l'Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages. Commission canadienne du tourisme, 2003 p. 5.

¹⁰ Réseau de veille en tourisme. Article de Dominique Dubé-Jetté du 20 octobre 2005.

Selon certains observateurs, leur nombre pourrait atteindre la trentaine d'ici 2007.

L'engouement pour ce type d'exploitation a pu être influencé par plusieurs facteurs, entre autres par un investissement initial assez modeste et un retour sur investissement relativement rapide (souvent inférieur à 5 ans).

Bien que la pratique encore trop récente de cette activité empêche de définir précisément la clientèle, certaines grandes caractéristiques émergent:

- o Les parcours sont fréquentés à la fois par une clientèle de séjour et par les résidents des grands centres urbains situés à proximité;
- o La clientèle de séjour est surtout présente durant la période des vacances scolaires estivales, alors que la clientèle locale s'étale du printemps à l'automne, tout comme les groupes;
- o Les groupes constituent la clientèle principale sur certains sites;
- o Les pratiquants reviennent plus d'une fois sur le même parcours pendant une saison et sont aussi susceptibles de fréquenter plusieurs sites.

La plupart des parcours ouverts en 2004 ont dépassé leurs objectifs de fréquentation tout en n'ayant que très peu investi en publicité, car une imposante couverture médiatique leur a accordé une excellente visibilité (émissions de télévision, articles de journaux).

La «via ferrata» est un itinéraire tracé dans une paroi rocheuse équipée d'échelles, de marches et de différents éléments destinés à rendre la progression plus aisée. Elle nécessite un équipement spécial qui permet d'assurer la sécurité des pratiquants.

Mode ou tendance lourde?

Une chose est certaine, ça dure depuis dix ans en Europe et le marché est encore en pleine effervescence. D'ailleurs, certains centres de ski dans les Laurentides tels le Mont Saint-Sauveur ou le Mont Tremblant ont profité de cet engouement pour mettre sur pied des activités d'hébertisme aérien, de tyrolienne (cable aérien de 150 mètres), d'escalade et de canyoning (descente en rappel au-dessus d'une chute) afin d'assurer un achalandage en montagne hors de la saison hivernale: un bon moyen de se développer à peu de frais. Le Parc du Domaine Vert est aussi doté d'un parcours « D'arbre en arbre » depuis l'été 2005.

2.3.9 Vol libre / parapente



Le parapente est un aéronef dérivé du parachute. De nos jours, son utilisation, qui constitue un loisir et un sport, est indépendante du parachutisme.

Depuis quelques années il existe un club de vol libre dans les Laurentides. Le club "Faucon Vol" est un regroupement de pilotes de parapente qui désirent pratiquer et faire connaître ce sport dans notre région. Au Québec, plusieurs clubs et écoles ont intégré leurs activités au programme récréotouristique de leur région respective. Le mont Yamaska, près de Granby est un bon exemple. Ce site attire des adeptes de partout à travers le monde.

Avec la création du club de vol libre "Faucon Vol" et la motivation de ses membres, la région de Val-David pourrait bénéficier d'un site de vol exceptionnel. Le mont Césaire, après quelques aménagements, pourrait devenir un site privilégié pour la pratique du parapente. Le vol libre serait un excellent complément aux activités d'escalade et de randonnée pédestre qui y sont pratiquées depuis de nombreuses années. Nous sommes d'avis que ces différentes activités peuvent très bien cohabiter et qu'elles sont même souhaitables.

Les membres du club de vol libre "Faucon Vol", avec l'appui de la municipalité et des différents intervenants, désirent faire du mont Césaire un complexe récréotouristique de qualité, autant par sa diversité que par l'originalité des activités qui y sont pratiquées. Sous peu, les premiers parapentistes pourraient prendre leur envol et enjoliver le ciel de Val-David de voiles plus éclatantes les unes que les **autres. De plus, de par sa situation géographique, véritable**

fenêtre sur Val-David, le mont Césaire offre une vue imprenable, en plus d'être facilement accessible. Les membres du club "Faucon Vol " sont animés par la passion de leur sport mais aussi par l'environnement dans lequel ils le pratiquent. Vous comprendrez donc qu'il n'est pas dans notre intérêt, de dégrader le milieu dans lequel nous pratiquons notre activité. C'est dans cette perspective que les membres du club, conjointement avec les organismes déjà en place, désirent aménager le site. Nous croyons qu'en dédiant cet endroit à des activités spécifiques comme le parapente et l'escalade, le milieu naturel bénéficiera d'interventions qui le mettront en valeur. Le parapente, ne peut que renforcer la vocation écolo que s'est donnée la région de Val-David au fil du temps. À l'ère des éoliennes et des énergies alternatives, le parapente est vraiment un sport dans le vent. Le mont Césaire attirera sûrement vers lui une multitude de curieux intrigués par ce spectacle grandiose.

Le club de vol libre "Faucon Vol" n'est pas une école de parapente, mais bien une association de pilotes. Toutes personnes désirant pratiquer le parapente sur le mont Césaire devra détenir un brevet de pilote émis par l'Association canadienne de Vol Libre (ACVL) Pour suivre une formation et vous joindre à notre club, vous pourrez faire appel à certains de nos membres qui ont le statut d'instructeur. Dans cette perspective, une école pourrait venir s'annexer a club. De plus, les instructeurs sont aussi détenteurs de brevet de pilote bi-placeur. Ils peuvent donc effectuer des vols tandem et ainsi faire découvrir le vol libre aux néophytes comme à ceux qui désirent entreprendre leur formation de pilote.

2.3.10 Éducation, environnement et tourisme: un ménage à trois prometteur

L'intérêt pour les espaces naturels, la faune et la flore, souvent avivé par les nombreux documentaires écrits et télévisés sur le sujet, a certainement contribué à faire du patrimoine naturel le point de départ de nombreux voyages. Mais attention: finie la simple contemplation des paysages! On veut maintenant comprendre, s'instruire et participer... tout en voyageant. 11

Comme l'affirme Bertrand Labes, auteur d'un guide sur le tourisme industriel, les touristes d'aujourd'hui ne veulent plus bronzer «idiots». Ils recherchent des expériences touristiques qui reflètent leurs motivations, lesquelles prennent la forme des trois «E»: Entertainment, Excitement, Education (divertissement, émotions fortes, apprentissage). Parmi les créneaux qui affichent une très forte croissance, on remarque notamment l'écotourisme et les voyages éducatifs.

¹¹ Réseau de veille en tourisme. Article de Claude Péloquin du 5 août 2004.

Cette recherche d'une véritable expérience signifie une quête de produits sur mesure, personnalisés et authentiques, grâce auxquels le touriste peut participer et apprendre tout en se divertissant.

2.4 Analyse des marchés et des clientèles potentielles

Cette section présente la typologie des marchés et des clientèles potentielles pour le parc régional en raison des activités que l'on y retrouve, de sa localisation et de la concurrence globale dans la grande région métropolitaine de Montréal en regard des sites aménagés permettant de pratiquer du plein air et du loisir en milieu naturel. Nous présentons à la fois la typologie des marchés visés et les perspectives démographiques pour les dix prochaines années.

2.4.1 Marché primaire

Le marché primaire du parc régional se compose de quatre (4) clientèles potentielles : 1) la population résidente ; 2) la population saisonnière ; 3) les excursionnistes et 4) les touristes.

2.4.1.1 La population résidente

Il aura fallu attendre 30 ans pour que le parc régional se concrétise. Or, en raison de la fierté et de la mobilisation qu'il suscite à Val-David et à Val-Morin, la population de ces deux municipalités s'impose comme première clientèle. De 5 500 en 1996, elle atteint 6 800 en 2004, soit une croissance de près de 25%.

En 2001, la structure démographique de ces deux municipalités locales se compose de jeunes âgés de 14 ans et moins (17 %), d'adolescents et de jeunes adultes entre 15 et 24 ans (9 %). Les adultes âgés respectivement entre 25 et 44 ans représentent 28% de la population tandis que ceux âgés entre 45 et 64 ans comptent pour près du tiers. Enfin, les personnes âgées de 65 ans et plus totalisent 14 % de la population en 2001. À l'exception des 15-24 ans, les groupes d'âge des deux municipalités locales ressemblent à ceux de la MRC des Laurentides.

Tableau 24 - Répartition de la population des municipalités par groupe d'âge, 2001

Municipalité	Groupe d'âge										
	14 ans et moins	%	15 et 24 ans	%	25 et 44 ans	%	45 et 64 ans	%	65 ans et plus	%	Total
Val-David	660	17%	335	9%	1075	28%	1180	31%	565	15%	3815
Val-Morin	350	16%	200	9%	640	29%	725	33%	305	14%	2220
Total	1010	17%	535	9%	1715	28%	1905	32%	870	14%	6035
MRC Laurentides	6 291	16%	4 356	11%	10937	28%	11678	30%	6074	15%	39336

Source : Statistique Canada, 2002. Profils des communautés de 2001. Institut de la statistique. Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2004, selon le découpage géographique au 1er juillet 2004.

De plus, les données socio-économiques 2001 permettent de constater que la structure dominante est la famille en couple marié ou en union libre avec des enfants. À remarquer que le nombre de familles monoparentales est non négligeable.

Tableau 25 - Répartition des familles des municipalités, 2001

Municipalité	Val-David	Val-Morin	Total
Nbre total de familles	1125	685	1810
Familles dans un couple marié	600	320	920
Nombre moyen d'enfants	2,7	2,5	2,6
Familles en union libre	335	255	590
Nombre moyen d'enfants	3	2,7	2,85
Familles monoparentales	190	110	300
Nombre moyen d'enfants	2,3	2,7	2,5

2.4.1.2 La population saisonnière

Nichées au cœur d'un territoire touristique, les municipalités de Val-David et de Val-Morin comptent également une population saisonnière. Cette dernière occupe une résidence secondaire afin d'y pratiquer ses loisirs, de profiter de ses vacances, etc. Cette population pourrait représenter, en certaines périodes de l'année, plus de 40% du total des résidents (permanents ou saisonniers).

2.4.1.3 Les excursionnistes

Par excursionnistes, nous entendons les usagers/amateurs de plein air qui font un aller-retour la même journée. Or, nous évaluons la fréquentation des excursionnistes à plusieurs dizaines de milliers à se rendre dans les deux municipalités pour pratiquer une activité de plein air, été comme hiver, qu'il s'agisse d'escalade, de randonnée pédestre, de vélo, de ski de randonnée ou de raquette. La distance joue ici un rôle prépondérant.

À cet égard, le parc régional se positionne déjà comme un « éden du ski de fond au Québec » une destination de choix alléchant pour la région montréalaise.

Tableau 26 - Distances approximatives en kilomètres entre les principaux centres et les pôles d'activités comparables

	Dufresne	Montebello	Tremblant	Bromont	Gatineau	St-Jean-de-Matha
Montréal	75	145	130	80	210	125
Ottawa	200	70	160	290	10	260
Québec	310	400	365	290	450	260
Toronto	600	470	550	630	400	670

2.4.1.4 Les touristes qui fréquentent un gîte commercial, de quelle que nature qu'il soit

Il se peut que le parc ne soit pas considéré avant un certain temps comme une destination finale pour les touristes qui se chiffraient à 2 927 000 en 2004 pour la région des Laurentides¹². Sauf qu'une fois rendus dans l'un ou l'autre des établissements hôteliers, plusieurs pourront en profiter.

Le fait que la vente de la passe de saison commerciale ait doublé à l'hiver 2006 témoigne de l'intérêt des entreprises du secteur à l'égard du parc régional.

¹² Portrait régional – Les touristes dans les régions en 2004 (pour l'ensemble des marchés). Tourisme Québec.

2.4.2 Marché secondaire

2.4.2.1 La population de la MRC Laurentides

En raison de sa localisation, le parc régional peut s'avérer un puissant attrait pour la population de la MRC Laurentides qui représente un important marché secondaire potentiel. Au cours des dix prochaines années, la population de la MRC devrait afficher un taux de croissance assez important (11% environ) équivalent à la moyenne régionale et 4 fois supérieur à moyenne québécoise estimée à 3% environ. Cette augmentation résulterait uniquement de l'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire, alors que sur le plan de l'accroissement naturel (naissance moins les décès), la MRC devrait accuser des pertes. En 2011, le territoire devrait accueillir 44 000 habitants, soit environ 4200 de plus qu'en 2001.

Tableau 27 - Évolution de la taille de la population et taux d'accroissement
(recensement de 1991 et estimation pour 2001 à 2011)

Population réelle 2004	Territoire	Taille de la population				Taux d'accroissement (%)	
		1991 (réelle)	2001	2006	2011	1991-2001	2001-2011
41 076	MRC Laurentides	32 349	39 762	41 957	44 009	22,9	10,7
491 934	Région des Laurentides	391 356	474 890	502 787	527 969	21,3	11,2
7 483 349	Le Québec	7 066 894	7 399 931	7 535 013	7 645 139	4,7	3,3

Aussi, d'après les prévisions, 20% de la population de la MRC aura plus de 65 ans en 2011. Si l'on se fie à l'affirmation du démographe David K. Foot selon laquelle « Un pays où domine une population plus âgée est une société de jardiniers et de marcheurs », il est réaliste de penser que le réseau des sentiers du parc régional et de la MRC sera hautement fréquenté dans les prochaines années.

Tableau 28 - Répartition de la population de la MRC selon le groupe d'âge

Territoire	2001			2011		
	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou plus	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou plus
MRC des Laurentides	6 137	26 918	6 707	5 495	29 705	8 809
Pourcentage (%)	15,4	67,7	16,9	12,5	67,5	20,0
Région des Laurentides	93 798	329 414	51 678	83 922	369 955	74 092
Pourcentage (%)	19,8	69,4	10,9	15,9	70,1	14,0
Le Québec (%)	17,7	69,3	13,0	14,9	69,2	15,9

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des territoires de CLSC du Québec, 1996 à 2021

2.4.3 Marché tertiaire

Ce troisième marché regroupe les amateurs de plein air d'aventure (douce ou dure) et des écotouristes qui choisissent la région des Laurentides comme destination touristique. Les adeptes de l'aventure de plein air douce sont concentrés dans le groupe le moins âgé du spectre de l'âge adulte. Près des trois quarts d'entre eux sont âgés de 18 à 44 ans et sont répartis à peu près également entre les 18 à 34 ans et les 35 à 44 ans.

Sur le plan géographique, ces clientèles potentielles proviennent du Québec. À cet égard, les Québécois pratiquent de plus en plus des activités de plein air dites d'aventure douce ou à saveur écotouristique. La liste des nouvelles activités de plein air pratiquées à l'été 2004 confirme cette tendance. Idem à l'hiver alors que le ski de randonnée marque le pas sur le hockey et le ski alpin.

En 2004, plus de 20% des Québécois se sont adonnés à une nouvelle activité estivale de plein air, comparativement à 12% pour les activités hivernales.

En été

- o La marche demeure l'activité estivale la plus populaire auprès des Québécois avec un taux de pratique de 45%.
- o On observe toutefois un changement alors que le vélo (27%) occupe désormais le deuxième rang, détrônant la baignade et la natation (14%) qui glisse au troisième rang.

- Parmi les autres activités en croissance ou en émergence, on note le camping, la randonnée en nature et le canot/kayak.

En hiver

- Tout comme durant l'été, la marche constitue l'activité de prédilection (37%).
- Le ski de randonnée gagne nettement en popularité alors qu'un Québécois sur cinq (21%) pratique cette activité.
- La raquette (6%) se démarque également parmi les activités hivernales de nouveau prisées.
- Les activités plus traditionnelles demeurent populaires: 13% des Québécois affirment pratiquer le ski alpin et/ou le surf des neiges, 5% le hockey, 4% la motoneige et 3% la glissade.

Le plein air et les vacances

- Quelque 68% des Québécois pratiquent des activités de plein air durant leurs vacances (27% à l'occasion, 41% souvent).
- Plus précisément, près d'une personne sur deux (46%) affirme avoir pratiqué une ou des activités au cours de la dernière année à l'occasion d'un voyage touristique (plus de 80 km).
- Les Laurentides (16%), la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (9%) et les autres provinces canadiennes (8%) sont les destinations touristiques les plus fréquemment mentionnées comme lieu de pratique de la dernière activité de plein air.
- Les résidents des régions périphériques des grandes agglomérations pratiquent le plus souvent des activités de plein air en vacances (48%).
- C'est chez les «urbains» que l'on retrouve la plus forte proportion de gens pratiquant une activité de plein air à plus de 80 km de leur domicile (50%).

Qui pratique quoi?

- o Le camping intéresse essentiellement le segment des 18-44 ans.
- o Le ski de fond est adopté par tous les groupes d'âge.
- o Les nouveaux skieurs (alpins) adultes se situent essentiellement dans la tranche d'âge des 18-34 ans.
- o La chasse et la pêche n'intéressent que très peu le Québécois «urbain».
- o Les femmes favorisent davantage la baignade et les plages.
- o Les femmes marchent plus, été comme hiver.
- o C'est le segment des 18-34 ans qui pratique davantage le vélo (42%).
- o À l'été, 23% des 55 ans et + ne s'adonnent à aucune activité de plein air.
- o Seulement 10% des 18-34 ans ne pratiquent aucune activité hivernale.
- o Règle générale, le tiers des Québécois de plus de 35 ans ne pratiquent aucune activité hivernale.

3. Synthèse du diagnostic stratégique

3.1 Forces, faiblesses, opportunités et contraintes

Cette section dresse la synthèse des forces et faiblesses, opportunités et contraintes du territoire d'étude. Ces éléments serviront de références au moment de déterminer les orientations stratégiques à mettre de l'avant pour le plan directeur du Parc régional Val-David / Val-Morin.

Site et localisation	
Forces/Potentiels	Faiblesses/contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Flore et faune de qualité ✓ Territoire très représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales. ✓ Localisation métropolitaine stratégique ✓ Notoriété historique exceptionnelle du site ✓ En bordure du Parc linéaire du P'tit train du Nord ✓ Près de la vallée et des noyaux villageois de Val-David et de Val-Morin ✓ Altitude favorable à l'enneigement ✓ Relief accidenté (11 sommets de plus de 460 m) ✓ Nombreux abrupts cassants (parois de 80 m.) ✓ Lacs d'importance à proximité ✓ Excellente signalisation d'acheminement au Far Hills 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible proportion du site constitué en parc (495 hectares) ✓ Pression importante de développement de villégiature ✓ Peu de plan d'eau protégé et de relief plat ✓ Déficience de la signalisation d'acheminement au parc régional ✓ Accessibilité d'accès plus difficile pour le noyau villageois de Val-Morin ✓ Aménagement forestier à prévoir pour la remise en état du milieu naturel

Produits et services	
Forces/Potentiels	Faiblesses/contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 110 km de sentiers de plein air non motorisé ✓ Présence de parcours nationaux et régionaux Produit ski de fond de renommée internationale ✓ Berceau de l'escalade au Québec et rayonnement du site au-delà des frontières ✓ Produit vélo de montagne le plus populaire des Laurentides ✓ Potentiel pour accroître la gamme de produits et de services ✓ Offre d'hébergement variée et de qualité en périphérie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection à compléter des sentiers hors parc ✓ Image du produit à clarifier ✓ Aucune activité d'interprétation de la nature ✓ Consolidation du produit ski de fond ✓ Problème d'aménagement du réseau de sentiers pour le vélo de montagne ✓ Densité du réseau de sentiers et d'activités de plein air occasionnant des conflits de cohabitation (marcheurs/skieurs/piétons/vélo/chiens) ✓ Harmonisation à faire avec la structure d'accueil et de services du Far Hills ✓ Insuffisance d'espaces de stationnement ✓ Congestion au stationnement du lac Raymond avec le débarcadère de canot ✓ Manque de structuration de l'espace et des portes d'entrées ✓ Hiérarchisation et consolidation du réseau de circulation piétonne.

Clientèles visées et desservies	
Forces/Potentiels	Faiblesses/contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte croissance démographique au cours de la prochaine décennie en adéquation avec les pratiques récréatives offertes ✓ Présence remarquable d'une clientèle régionale et nationale ✓ Vie associative présente autour de la Société de protection et de conservation du Parc régional Val-David / Val-Morin ✓ Fort achalandage de la portion du parc linéaire du P'tit train du Nord à Val-David et à Val-Morin 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de données précises au plan de la clientèle (nombre, profil, etc.) ✓ Perte de clientèle passagère en 2004 et 2005 ✓ Méconnaissance des activités offertes au parc par la population en générale ✓ Sous-utilisation par les clientèles scolaires et de camp de jour ✓ Fréquentation informelle du parc ✓ Résistance à la tarification et à la réglementation

Mode de gestion et fonctionnement	
Forces/Potentiels	Faiblesses/contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en commun le savoir-faire et l'expertise du milieu ✓ Démonstration sans équivoque des intentions politiques locales de préserver le territoire ✓ Volonté des deux municipalités d'intégrer la gestion des activités de plein air ✓ Revenus garantis récurrents de contribution de Val-David pour les opérations ✓ Perspectives intéressantes de revenus d'exploitation issus de la tarification des activités hivernales et estivales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En attente de données sur la planification budgétaire d'immobilisation et d'exploitation ✓ Insuffisance des contributions gouvernementales pour le développement du parc ✓ Revenus non garantis récurrents de contribution de Val-Morin pour les opérations ✓ Mission informelle ne permettant pas de faire des choix et de donner une vision convergente de développement

3.2 Enjeux

Les principaux enjeux stratégiques sont l'assise du plan directeur du parc régional. Ils balisent à la fois les interventions et les choix en s'appuyant sur la lecture des dynamiques locales et régionales qui influencent le parc.

Le développement du parc régional peut être un projet structurant dont le rayonnement est d'envergure pour les Laurentides et même pour le Québec. Au nombre de quatre, les principaux enjeux concernent la gouvernance, l'aménagement, la programmation d'activités et le cadre budgétaire.

Au niveau de la gouvernance, il y a nécessité de doter le parc régional d'une vision concertée, d'une gestion intégrée et d'un encadrement structurel immuable.

L'aménagement du parc régional constitue un défi important de structuration du territoire, de localisation des infrastructures et de reconfiguration des réseaux de sentiers.

Quant à la programmation d'activités, l'enjeu se résume à maximiser le potentiel existant d'activités de plein air extensives tout en limitant l'impact sur le milieu naturel.

Finalement, le cadre budgétaire doit assurer une gestion financière par produits et services qui visent l'autosuffisance de l'exploitation. D'autre part, la planification budgétaire doit aussi comporter un volet d'investissement pour les acquisitions de terrain et la mise en place d'infrastructures.

4. Mission

4.1 Mission actuelle

Se rapprochant d'un énoncé de mission, nous retrouvons dans l'étude socio-économique et de développement faite pour le groupe conseil Enviram, cette prémisse : « Dans cet esprit, le parc régional demeure à la fois un espace naturel, un lieu de pratique sportive ainsi qu'un lieu d'interaction et d'interprétation. De même, il est un lieu touristique par le fait même qu'on invite diverses clientèles en visite à le fréquenter ».

Il s'agit là d'un amalgame entre une mission éventuelle et une description de la réalité présente.

Nous croyons qu'actuellement nous pourrions définir le parc régional comme un territoire sans statut formel composé de propriété publique d'étendue limitée au cœur d'un espace récréatif de plein air de très grande renommée au Québec (historique et patrimoniale) menacé par l'urbanisation.

4.2 Nouvelle mission

À terme, la nouvelle mission pourrait être : *le parc régional constitue un parc reconnu nationalement de conservation qui rend disponibles ses espaces naturels à des fins récréatives quotidiennes et à des fins éducatives en assurant leur pérennité au profit des générations futures.*

5. Concept d'aménagement

5.1 Le parc dans sa globalité

La nouvelle mission du parc prend partie pour un parc reconnu nationalement plutôt que localement ou régionalement.

À terme, le Parc Dufresne pourrait se retrouver dans un ensemble regroupant les éléments de la portion est du Parc régional des Pays-d'en-Haut (Sainte-Marguerite, Estérel et Sainte-Adèle) et ceux du Parc des Falaises (Piedmont, Saint-Hippolyte et Prévost) pour devenir le Parc des Laurentides représentant la région naturelle des Laurentides méridionales. La carte 12 illustre les principales constituantes et les corridors de liaison.

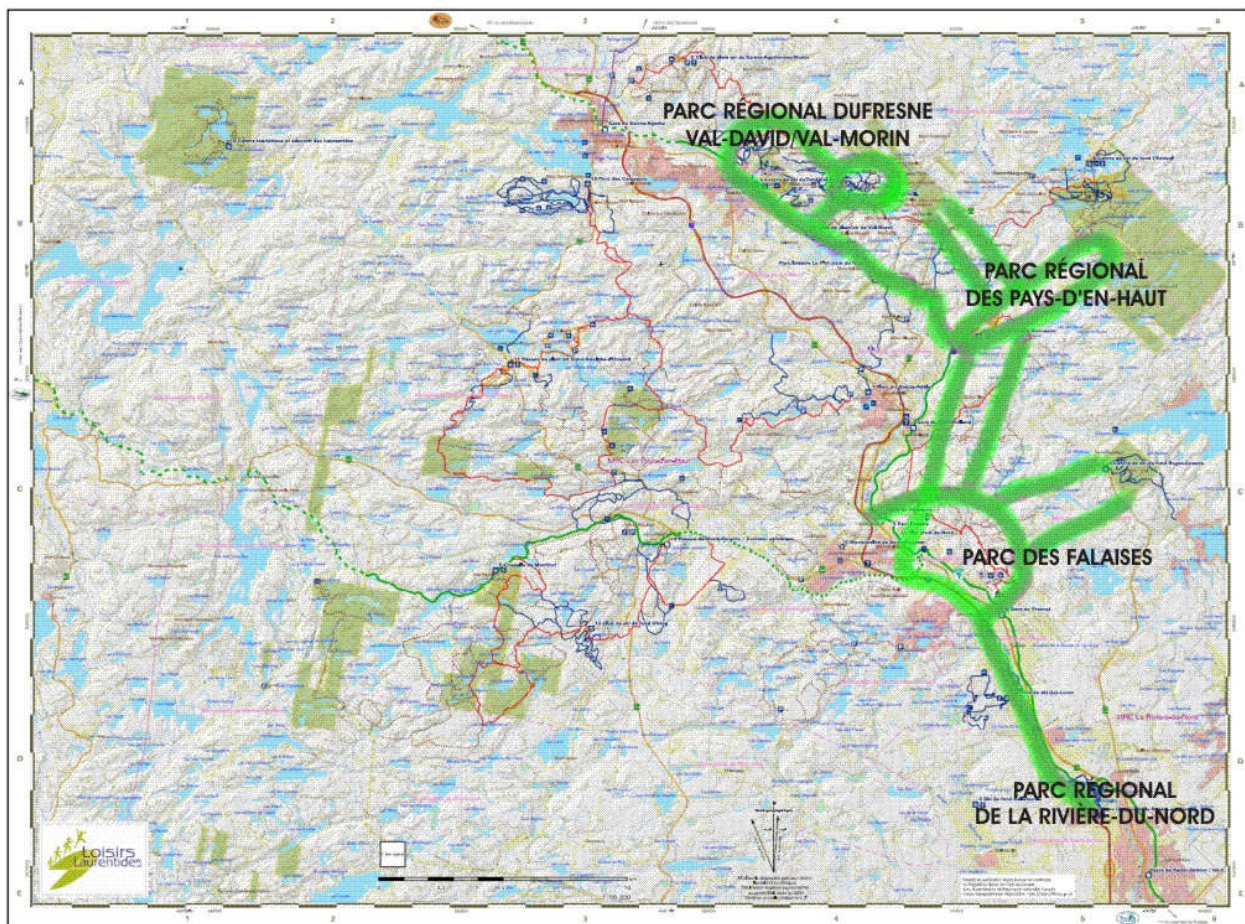
De notoriété nationale, le parc des Laurentides pourrait relever du gouvernement du Québec ou obtenir un statut particulier semblable au parc naturel français (Jura, Vosges, etc.) qui sont supportés par un financement de l'État et des régions et sont gérés avec la complicité des communautés locales.

Ainsi, nous proposons dans le concept d'aménagement de nommer le nouveau territoire « Parc des Laurentides – secteur Val-David / Val-Morin ». Les autres constituantes pourraient être « Parc des Laurentides – secteur des Pays-d'en-Haut » et « Parc des Laurentides – secteur des Falaises ».

Les entrées du parc des Laurentides – secteur Val-David / Val-Morin pourraient opter pour des appellations du genre : Dufresne, Far Hills, et Val-Morin Station.

De plus, le concept répondra au premier enjeu lié à la gouvernance soit de **doter le parc d'une vision concertée, d'une gestion intégrée et d'un encadrement immuable**.

Carte 12 - Le « Parc des Laurentides »
(principales constituantes et corridors de liaison)



5.2 Proposition d'aménagement

La proposition d'aménagement mise de l'avant repose sur la délimitation d'un nouveau périmètre faisant passer la superficie totale de 130 hectares en 1999 à 830 hectares en 2007; elle comprend une affectation des sols du territoire en quatre zones d'activités distinctes, elle identifie trois pôles de service et préconise l'établissement d'axes.

5.2.1 Nouveau périmètre du parc régional

Le nouveau périmètre du parc régional 2007 comprend :

- o L'ensemble des propriétés municipales acquises avant 2007
- o Deux propriétés privées avec des ententes particulières
- o Une propriété privée en location
- o Une zone adjacente contrôlée

CE QUI CONSTITUERA LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE PARC RÉGIONAL DE LA MRC DES LAURENTIDES EN 2007.

- **Les propriétés municipales acquises avant 2007 sont les suivantes :**
 - o 23A, 23B, 24A et 24B du rang 11, du canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne;
 - o une partie du lot 10 du rang 10 du canton de Wexford située à la limite des municipalités de Val-Morin et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;
 - o 1A, 1B, 2A, 2B, 3.2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne;
 - o une partie des lots 2, 3A et 4 et le lot 38 du rang II du canton de Wexford situé dans les limites de la municipalité du Village de Val-David;
 - o 4-21, 4-22 et 4-23 du rang 1 du canton de Doncaster dans les limites de la municipalité du Village de Val-David;
 - o Lot P-29A du rang 11 du canton Morin à Val-David;
 - o Lots 20 et 21-B du rang 11 du canton de Wexford à Val-Morin (piste Gilles Leroux) matricule 5196-98-4973;
 - o Piste Gillespie (Corridor de quelques mètres de largeur sur plusieurs lots) à Val-David;
 - o Piste Césaire (Corridor de quelques mètres de largeur sur plusieurs lots) à Val-David;
 - o Piste Gillespie (Corridor de 9 mètres de largeur sur le lot 11-6 et 11-52 du rang 10 du canton Abercrombie) à Val-Morin matricule 5399-73-2119;

- Sentier #1 matricule 5599-35-4067;
- Sentier #2 matricule 5599-02-2418 et 5499-71-8924;
- Sentier #3 matricule 5499-80-8848, 5599-02-2418, 5499-71-8754, 5499-81-3486, 5499-81-9490;
- Sentier #4 matricule 5499-80-8848, 5498-89-0377;
- Sentier #5 matricule 5599-24-6874;
- Lots 19 et 20 du rang 11 du canton Morin matricule 5296-38-8868 ;
- Lot 2 990 071 matricule 5099-92-9840;
- Lot 2 990 070 matricule 5099-71-5622;
- Lot 2 990 068 matricule 5098-59-8164;
- Lot 2 992 542 matricule 5300-05-0746;
- Lot 2 992 950 matricule 5300-05-0746;
- Lot 2 992 951 matricule 5300-05-0746;
- Lot 3 908 825 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 541 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 945 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 955 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 962 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 989 209 matricule 5300-10-8889;
- Lot 2 982 208 matricule 5300-10-8889;
- Lot 2 989 211 matricule 5299-36-0163;
- Lot 2 989 207 matricule 5199-63-0719;
- Lot 2 990 232 matricule 5198-68-5912;
- Lot 2 990 221 matricule 5199-55-1982;
- Lot 2 990 230 matricule 5198-46-2866;
- Lot 2 990 224 matricule 5198-46-6926;
- Lot 2 993 549 matricule 5099-78-5837;
- Lot 2 988 786 matricule 5000-67-5923;
- Les lots 4-21, 4-22, 4-23 au rang I du canton Doncaster et les lots 2, 3A, 3B, 4 du rang XI du canton de Wexford;

- Les lots 23A, 23B, 24A et 24B du rang 11 du canton de Morin à Val-Morin;
- Les lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3-2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford à Val-Morin;
- Partie du lot 10 du rang X du canton de Wexford à Val-Morin (TPI).

Ce qui porte la superficie totale à 523 hectares.

- **Les deux propriétés privées avec des ententes particulières**

Les deux propriétés suivantes 1) Conservation de la Nature et 2) M. Padley Gregory John sont intégrées au parc régional tout en conservant leur caractère privé.

L'ajout de ces deux propriétés privées porte la superficie totale à 547 hectares.

- **Une propriété privée en location**

La propriété privée incluant le centre de ski Far Hills et son réseau de pistes est louée par la Municipalité de Val-Morin pour une période de 4 ans. Cette propriété est incluse dans le périmètre du parc.

L'ajout de cette propriété privée porte la superficie totale à 670 hectares.

- **Une zone adjacente contrôlée**

L'ajout de cette zone adjacente contrôlée porte la superficie totale à 890 hectares.

Insérer carte 13

5.2.2 Affectation des sols

La proposition d'aménagement répond à une volonté de structurer les activités et les portes d'entrées, de bonifier l'offre tout en protégeant le milieu naturel. Pour y parvenir, on mise sur les nombreux potentiels tel qu'énoncé par la firme Horizon Multiresource.

Afin de répondre à ces orientations, la proposition d'aménagement prévoit quatre zones d'activités :

A) **Zone intensive**

Dans la zone intensive, les activités d'accueil du parc nécessitent des installations les plus importantes. Les principales infrastructures s'y retrouvent. La zone intensive (en rouge sur la carte 14) comprend le secteur Dufresne au chalet Anne-Piché à Val-David, le secteur de Val-Morin Station près de la piste Gilles-Leroux et de la gare de Val-Morin de même que le centre de ski de fond Far Hills à Val-Morin.

Les principales infrastructures prévues sont : chalet d'accueil, bloc sanitaire, restauration, stationnement, garage et entrepôt.

B) **Zone semi-intensive**

Compte tenu de l'importance de la fréquentation prévue dans les zones semi-intensives, nous y retrouvons le plus grand nombre d'infrastructures récréatives ainsi que des aménagements plus élaborés pour accueillir la clientèle.

La zone semi-intensive (en hachuré sur la carte 14) comprend 5 portions de territoire : 1) le secteur au nord de la piste Les 2 Vals incluant les pistes Méandres (partie nord), Belle Étoile et La Sapinière ; 2) le secteur du chalet Anne-Piché incluant les sommets Condor Ouest et Condor, 3) le secteur du mont King ; 4) le secteur à l'est du lac Casgrain et au nord de la gare de Val-Morin et 5) le secteur sud-est du lac Amigo.

Les activités prévues sont : marche, escalade, raquette, belvédère, table d'orientation, sentier gravelé, escalier, pique-nique, départ pour ski de fond et vélo, via ferrata, sauna finlandais.

C) **Zone de conservation**

Trois types de zone de conservation sont prévues afin de préserver le milieu naturel.

1- Conservation forestière

La zone de conservation forestière (arbres sur la carte 14) comprend deux portions de territoire : celle qui est située au nord-ouest du parc incluant la chénaie du mont Césaire et celle du secteur du lac Casgrain.

Les activités prévues sont : interprétation de la nature, ski nordique.

2- Conservation des milieux humides

La première zone de conservation des milieux humides (arbustes sur la carte 14) couvre le territoire au nord-ouest du lac de la Sapinière.

La deuxième zone se trouve à l'extérieur du périmètre près du 1^{er} rang de Doncaster.

La troisième zone est constituée par l'hydrographie de la décharge du lac Casgrain vers le lac Mud.

3- Corridor faunique

Le parc régional est traversé par deux grands corridors fauniques favorisant la pénétration des cervidés en provenance des grands espaces vierges à l'est du territoire vers les milieux favorables de ravage dans les deux zones de conservation forestière.

D) Zone extensive

Cette zone, la plus vaste du territoire, n'est pas identifiée par un pictogramme sur la carte 14. Cette grande plage blanche est une aire de plein air extensive.

Les activités prévues sont : marche, escalade, raquette, ski de fond, vélo, sentier de terre battue.

5.2.3 Sylviculture

La sylviculture dans les quatre zones vise uniquement :

- o L'amélioration ou la diversification des habitats fauniques du parc (Création de trouées pour créer des aires de nourrissage naturel, plantation d'arbres fruitiers, etc.)
- o Le support d'activités récréotouristiques (coupe d'assainissement pour sécuriser des sentiers, récolte de billots pour faire un pont, etc.)
- o La mise en valeur des paysages (récolte d'arbres renversés par le vent, reboisement de ces secteurs, etc.)
- o L'augmentation de la quantité et de la qualité de la régénération forestière dans les peuplements forestiers problématiques
- o Aucune intervention n'est prévue à des fins de revenus de coupe de bois

5.2.4 Axes

Le concept d'aménagement prévoit une organisation du territoire comprenant l'ajout de pôles d'entrées, l'amélioration de l'acheminement des visiteurs, la liaison des pôles pour des sentiers polyvalents structurants et par le repositionnement du réseau de sentiers. Trois axes majeurs constituent l'ossature de circulation

- A) Un axe majeur 4 saisons (vélo, marche, ski de fond) en jaune sur la carte
- B) Un axe majeur hivernal (ski de fond, nordique et pas de patin) en bleu sur la carte intérieure du territoire
- C) Un bouclage avec le PLPTN en pointillé orange sur la carte

D'autre part, plusieurs raccordements recommandés sont prévus entre le parc et les sites d'intérêt périphériques. Ils sont cartographiés en vert sur la carte 14.

6. Budget

6.1 Budget d'opération

Les prévisions qui suivent le sont à titre indicatif. Elles permettent aux responsables d'évaluer la pertinence de développer le parc régional dans ses différentes composantes.

Suite à l'élaboration du concept d'aménagement, les principales activités sont, à toutes fins utiles, déterminées pour les cinq prochaines années.

Les différents paramètres utilisés dans la présentation des prévisions budgétaires devront être validés, changés ou transformés pour refléter le plus fidèlement possible les intentions des gestionnaires.

Insérer tableau prévisions budgétaires

Insérer notes prévisions budgétaires

6.2 Budget de développement

Le budget de développement comprend les importantes immobilisations suivantes : bâtiments, équipements et terrains. Il ne tient pas compte des frais de financement.

	À DATE		À VENIR D'ICI 2011		TOTAL
	Val-David	Val-Morin	Val-David	Val-Morin	
Bâtiments (chalet, stationnement)	270 000 \$	80 000 \$	365 000 \$	540 000 \$	1 255 000 \$
Équipements (sentiers, ponts, infrastructures récréatives)	1 280 000 \$	1 070 000 \$	805 000 \$	350 000	3 505 000 \$
Terrains	1 565 000	555 000	400 000	550 000	3 070 000 \$
Total	3 115 000 \$	1 705 000 \$	1 570 000 \$	1 440 000 \$	7 830 000 \$

7. Recommandations

Le chapitre des recommandations porte sur la gouvernance et l'aménagement du parc régional.

Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, plusieurs types de structures peuvent gérer le parc régional.

**Tableau 29 -
Types de structure de gestion**

Modèle	Exemple	Niveau décisionnel	Pouvoirs	Conseil d'administration	Qualité de services	Pérennité de la structure	Obtention d'assurance responsabilité	Capacité d'emprunt	Confiance du public	Syndicalisation	Inconvénients	Autres avantages
A) Fournitures de services	N/A											
B) Entente de délégation de compétence à : - Une OBHL	Mont St-Hilaire	Limité	Budget Acquisition Embauche	Délégués de provenance multiple		Limitée	Difficile	Caution maximale de 50 000\$	+	Optionnelle	Solvabilité difficile au niveau des institutions financières	
- Une OBL	Parc de la Rivière Doncaster Parc de la Gatineau	Limité	Budget Embauche	Actionnaires		Très limitée	Difficile	Sans caution	-	Optionnelle		Motivation de rentabilité
- Une municipalité (comité intermunicipal)	Val-David	Relativement autonome	Budget Acquisition Expropriation Emprunt Embauche	Membres du conseil et autres		Élevée	Facile	Grande capacité	+	Obligatoire si syndicat existant		
C) Régie intermunicipale	Parc de la Rivière-du-Hord, Parc du Domaine Vert	Autonome	Budget Acquisition Expropriation Emprunt Embauche	Délégués exclusivement par les municipalités		Élevée	Facile	Grande capacité	+	Optionnelle		
D) Fiducie foncière	Domaine Saint-Bernard	Autonome	?	?		Élevée	Difficile	?	++	Optionnelle		

Recommandation N° 1

Les municipalités de Val-David et de Val-Morin devraient adopter une résolution pour recommander à la MRC des Laurentides un organisme à but non lucratif pour gérer de façon intérimaire le nouveau territoire et ce, jusqu'à la création d'une régie intermunicipale ou d'une fiducie foncière.

En ce qui a trait à l'aménagement du parc régional, nous proposons plusieurs recommandations. La plus importante concerne la nouvelle délimitation du territoire et son appellation.

Recommandation N° 2

Les municipalités de Val-David et de Val-Morin devraient adopter une résolution demandant à la MRC des Laurentides de modifier le périmètre du parc régional selon le projet de résolution suivant.

PROJET DE RÉOLUTION

OBJET: Demande de modification du règlement numéro 158-99 déterminant un parc régional dans la MRC des Laurentides

- CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a adopté le règlement numéro 158-99 déterminant l'emplacement d'un parc régional sur le territoire du Village de Val-David de la MRC des Laurentides;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Morin a déjà fait une demande d'amendement audit règlement pour demander d'intégrer les lots 23A, 23B, 24A et 24B du rang 11, du canton de Wexford;
- CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides fait la gestion d'une partie du lot 10 du rang 10 du canton de Wexford située à la limite des municipalités de Val-Morin et de Sainte- Marguerite-du-Lac-Masson;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Val-Morin a adopté la résolution numéro 2002-11-223 pour recommander à la MRC des Laurentides d'attribuer une vocation récréative de cette partie du lot 10 du rang 10 du canton de Wextord;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Morin a acquis, en vertu des articles 53.1 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., a.E.24) les lots 1A, 18, 2A, 28, 3.2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Val-David a acquis, en vertu des articles 53.1 et suivants de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., a.E.24) les lots 4.21, 4.22, 4.23 du rang 1 canton de Doncaster, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, et le lot 38 ainsi que des parties des lots 2, 3A et 4 du rang 11 canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie; le lot 2 990 071 matricule 5099-92-9840; le lot 2 990 070 matricule 5099-71-5622 ; le lot 2 990 068 matricule 5098-59-8164; le lot 2 992 542 matricule 5300-05-0746; le lot 2 992 950 matricule 5300-05-0746; le lot 2 992 951 matricule 5300-05-0746; le lot 3 908 825 matricule 5300-05-0740; le lot 2 992 541 matricule 5300-05-0740; le lot 2 992 541 matricule 5300-05-0740; le lot 2 992 945 matricule 5300-05-0740; le lot 2 992 955 matricule 5300-05-0740; le lot 2 992 962 matricule 5300-05-0740; le lot 2 989 209 matricule 5300-10-8889; le lot 2 982 208 matricule 5300-10-8889; le lot 2 989 211 matricule 5299-36-0163 ; le lot 2 989 207 matricule 5299-36-0719 ; le lot 2 990 232 matricule 5198-68-5912 ; le lot 2 990 221 matricule 5199-55-1982; le lot 2 990 230 matricule 5198-46-2866 ; le lot

2 990 224 matricule 5198-46-6926; le lot 2 993 549 matricule 5099-78-5837 et le lot 2 988 786 matricule 5000-67-5923;

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Morin a acquis les propriétés portant les matricules suivants : Piste Gillespie (Corridor de 9 mètres de largeur sur le lot 11-6 et 11-52 du rang 10 du canton Abercrombie) matricule 5399-73-2119; Sentier # 1 matricule 5599-35-4067; Sentier # 2 matricule 5599-02-2418 et 5499-71-8924; Sentier # 3 matricule 5499-80-8848, 5599-02-2418, 5499-71-8754, 5499-81-3486, 5499-81-9490; Sentier # 4 matricule 5499-80-8848, 5498-89-0377; Sentier # 5 matricule 5599-24-6874; Lots 19 et 20 du rang 11 du canton Morin matricule 5296-38-8868;
- CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides prévoit des dispositions particulières pour protéger le parc régional Dufresne Val-David et que la Municipalité de Val-Morin ainsi que la Municipalité du Village de Val-David désirent intégrer les lots précédemment décrits dans ce parc régional;
- CONSIDÉRANT qu'un amendement doit être apporté au règlement numéro 158.99 pour intégrer les lots ci-dessus décrits;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité Val-David, la Municipalité de Val-Morin et la MRC des Laurentides ont préparé conjointement un plan directeur du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la MRC des Laurentides d'amender le règlement numéro 158-99 pour inclure dans ce parc régional les lots suivants:

- 23A, 23B, 24A et 24B du rang 11, du canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne;
- une partie du lot 10 du rang 10 du canton de Wexford située à la limite des municipalités de Val-Morin et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;
- 1A, 1B, 2A, 2B, 3.2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne;
- une partie des lots 2, 3A et 4 et le lot 38 du rang 11 du canton de Wexford situé dans les limites de la municipalité du Village de Val-David;
- 4-21, 4-22 et 4-23 du rang 1 du canton de Doncaster dans les limites de la municipalité du Village de Val-David;
- Lot P-29A du rang 11 du canton Morin à Val-David;
- Lots 20 et 21-B du rang 11 du canton de Wexford à Val-Morin (piste Gilles Leroux) matricule 5196-98-4973;
- Piste Gillespie (Corridor de quelques mètres de largeur sur plusieurs lots) à Val-David;
- Piste Césaire (Corridor de quelques mètres de largeur sur plusieurs lots) à Val-David;

- Piste Gillespie (Corridor de 9 mètres de largeur sur le lot 11-6 et 11-52 du rang 10 du canton Abercombie) à Val-Morin matricule 5399-73-2119;
- Sentier #1 matricule 5599-35-4067;
- Sentier #2 matricule 5599-02-2418 et 5499-71-8924;
- Sentier #3 matricule 5499-80-8848, 5599-02-2418, 5499-71-8754, 5499-81-3486, 5499-81-9490;
- Sentier #4 matricule 5499-80-8848, 5498-89-0377;
- Sentier #5 matricule 5599-24-6874;
- Lots 19 et 20 du rang 11 du canton Morin matricule 5296-38-8868 ;
- Lot 2 990 071 matricule 5099-92-9840;
- Lot 2 990 070 matricule 5099-71-5622;
- Lot 2 990 068 matricule 5098-59-8164;
- Lot 2 992 542 matricule 5300-05-0746;
- Lot 2 992 950 matricule 5300-05-0746;
- Lot 2 992 951 matricule 5300-05-0746;
- Lot 3 908 825 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 541 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 945 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 955 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 992 962 matricule 5300-05-0740;
- Lot 2 989 209 matricule 5300-10-8889;
- Lot 2 982 208 matricule 5300-10-8889;
- Lot 2 989 211 matricule 5299-36-0163;
- Lot 2 989 207 matricule 5199-63-0719;
- Lot 2 990 232 matricule 5198-68-5912;
- Lot 2 990 221 matricule 5199-55-1982;
- Lot 2 990 230 matricule 5198-46-2866;
- Lot 2 990 224 matricule 5198-46-6926;
- Lot 2 993 549 matricule 5099-78-5837;
- Lot 2 988 786 matricule 5000-67-5923;

- Les lots 4-21, 4-22, 4-23 au rang I du canton Doncaster et les lots 2, 3A, 3B, 4 du rang XI du canton de Wexford;
- Les lots 23A, 23B, 24A et 24B du rang 11 du canton de Morin à Val-Morin;
- Les lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3-2 et trois parties du lot 3 du rang 10 du canton de Wexford à Val-Morin;
- Partie du lot 10 du rang X du canton de Wexford à Val-Morin (TPI).

Que l'amendement prévoit la désignation d'un organisme à but non lucratif pour gérer de façon intérimaire le nouveau territoire et ce, jusqu'à la création d'une régie intermunicipale ou d'une fiducie foncière;

Que l'amendement prévoit la modification de l'appellation de ce parc de la façon suivante:
« Parc des Laurentides, secteur Val-David/Val-Morin ».

Recommandation N° 3

Les municipalités de Val-David et de Val-Morin devraient recommander à la MRC des Laurentides de modifier le nom du parc régional par l'appellation suivante « Parc des Laurentides, secteur Val-David/Val-Morin ».

Afin d'obtenir une reconnaissance nationale de conservation, la MRC des Laurentides devrait mettre en œuvre la recommandation suivante :

Recommandation N° 4

Une demande d'inscription au registre des aires protégées du Québec devrait être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le territoire du parc régional à la catégorie III : Monument naturel / élément naturel marquant selon les statuts définis par l'UICN.

Recommandation N° 5

Une demande de modifications devrait être adressée par les municipalités concernées pour baptiser ou renommer les sommets, les éléments hydrographiques et l'appellation du parc régional à la Commission de toponymie du Québec. Suite à cette opération, la signalisation et la cartographie devraient être corrigées en conséquence.